

(fenêtres) (sur · cours)

REDOUBLEMENT : PASSE OU IMPASSE

La question du redoublement est d'actualité.
Quelques éléments pour en parler sérieusement.

Givet

fermeture d'usine,
l'école un an après

Budget

emplois et solidarités
en berne

Françoise

Lorcerie

l'ethnisation à l'école



(fenêtres) (sur · cours)

N° 246

30 septembre 2003

Edit



Le projet de budget est désormais connu : l'emploi et les solidarités sont

sacrifiés. Celui de l'Education nationale, pourtant présenté comme choyé, va aggraver les difficultés : pour ne parler que du primaire, 1500 postes pour 55 100 nouveaux élèves, un déficit accru d'AE dont nombre d'écoles seront désormais privées.

Pendant ce temps, alors que doit s'ouvrir le débat sur l'école, les petites phases s'accumulent, comme si la réussite de tous les élèves n'était qu'affaire de recettes si possible empruntées au bon vieux temps.

Le Premier ministre s'est lui-même livré à l'exercice : les enfants doivent savoir lire en classe de CE2 qui deviendrait « une barrière ». Quelle hauteur de vue !

Décidément, il faut vraiment que la voix des enseignants se fasse entendre parce que l'école, notre métier et les enfants, méritent mieux que tout cela.

Nicole Geneix

Actu

6

RÉSEAU D'ÉCOLE : la suite du projet ministériel
SALAIRES : pas d'augmentation
GIVET : après le départ de Cellatex, où en est l'école ?



Dossier

14



REDOUBLEMENT : PASSE OU IMPASSE : entre la recherche et la pratique, les diagnostics se rejoignent.

Métier

20

PORTRAIT : Dominique Terrien, professeur des écoles sur le fleuve Maroni en Guyane

INTÉGRATION D'ENFANTS HANDICAPÉS : reportage à Uzein, dans les Pyrénées Atlantiques.



Réflexions

28



LA MIXITÉ À L'ÉCOLE : les raisons de sa remise en question

INTERVIEW : Françoise Lorcerie fait le point sur les questions posées par l'ethnicisation à l'école.

Chine : plus de place pour l'enseignement pri vé

Une mission des Nations Unies sur le droit à l'éducation vient de conclure au non-respect par la Chine des recommandations de l'Unesco préconisant que chaque pays dépense 6 % de son PIB en faveur de l'éducation. La Chine qui s'était engagée à y consacrer au moins 4 % avant 2000 n'y octroie en réalité que 2 %. Le coût de l'éducation n'est pris en charge par les finances publiques qu'à hauteur de 53 % dont seulement 8 % par l'Etat.

67 500

jeunes (filles et garçons de 16 à 18 ans) ont été signalés pour leurs difficultés de lecture à l'issue des Journées d'Appel et de Préparation à la Défense en 2002 parmi les 683 000 présents.

Effectifs des classes dans les pa ys de l'OCDE

Un récent rapport de l'OCDE (Regards sur l'éducation 2003) publie les moyennes d'élèves par classe pour l'enseignement primaire. Ce rapport indique que la taille moyenne des classes des pays de l'OCDE sur lesquels a été effectuée l'enquête se situe à 22 élèves. Cependant, la taille des classes est très variable, fluctuant du simple au double. Ainsi, l'Islande, le Luxembourg ou la Grèce ont des effectifs de moins de 18 enfants par classe, quand la Corée chiffre à 36, la Turquie à 29, le Japon à 28 ou le Royaume-Uni à 26. Au palmarès, la France se situe au-dessus de la moyenne générale avec des effectifs de 23 élèves par classe.

Journée Mondiale des enseignants le 5 octobre

L'Internationale de l'Éducation organise le 5 octobre la « Journée mondiale des enseignants » (JME). Cette manifestation, mise en place par l'Unesco en 1994, commémore tous les ans une recommandation faite par l'ONU en 1966 sur la condition des enseignants. Plus de 100 pays participent à cette manifestation dont le thème est cette année « Enseigner ouvre les portes vers un monde meilleur ».

Cancùn

« des pays du Sud plus pugnaces »

Après Cancùn on parle de futurs accords bilatéraux entre pays. Cette perspective signifie-t-elle que Cancùn soit un échec pour les pays du Sud ?

L'absence d'accord n'est ni une victoire, ni un échec. A Cancùn les pays du Sud se sont montrés plus pugnaces en refusant de signer des accords qu'ils réfutent. Ainsi, le grand public a appris que les plus petits pays pouvaient peser sur des décisions internationales, lorsqu'ils les jugeaient inéquitables. L'exemple le plus frappant concerne le Burkina Faso, le Bénin, le Mali et le Tchad qui ont refusé de baisser leurs droits de douane dès lors que les Américains maintenaient leurs subventions en faveur de leurs producteurs de coton.

Pensez-vous pour autant qu'il y ait d'autres perspectives que l'OMC ?

Non, le cadre multilatéral est supérieur au cadre bilatéral. À Oxfam International, nous défendons une réforme de l'OMC et non sa



Céline Charveriat, représentante de Oxfam International, une ONG anglaise présente à Cancùn pour le cinquième sommet de l'OMC.

suppression. Nous œuvrons pour qu'elle ne dicte pas des règles pour tous sans tenir compte de l'inégalité des pays, pour qu'elle soit plus transparente et exerce moins de pressions sur les plus petits.

Comment dans ce cas rendre cet organisme capable de prendre en compte l'ensemble des avis ?

D'abord en supprimant les « green rooms », des réunions à huis clos entre groupes de pays où des décisions se prennent en comité restreint. Seule la transparence permettra d'éviter que des textes soient décidés en dehors des instances. A Cancùn, les pays en voix de développement ont fait preuve de lucidité, et ont rejeté des textes décidés en catimini.

Propos recueillis par Anne-Sophie Haas

(*) Oxfam International est une Organisation Non Gouvernementale œuvrant dans le domaine du commerce équitable.

« Grand débat » : le calendrier

Le 15 septembre, le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin a installé officiellement la « Commission du débat national sur l'avenir de l'école » et lancé de ce fait, le « grand débat national » qu'il assimile à un « exercice de démocratie directe ». D'ici novembre 2003, le Haut conseil de l'évaluation devra fournir un constat sur « l'état de l'école » qui servira de démarrage à la discussion. La Commission, présidée par Claude Thélot et composée d'une quarantaine d'experts, aura pour tâche d'organiser des débats décentralisés dans les établissements scolaires (journées banalisées), dans les arrondissements, les conseils économiques et sociaux régionaux, avec les acteurs politiques, syn-

dicaux, élus, citoyens, parents d'élèves,... Elle élaborera un premier document de synthèse en mars 2004. Le Parlement sera ensuite saisi, aux alentours de décembre 2004, d'un projet de loi d'orientation sur l'éducation qui reformera celle de 1989, socle de l'école actuelle.

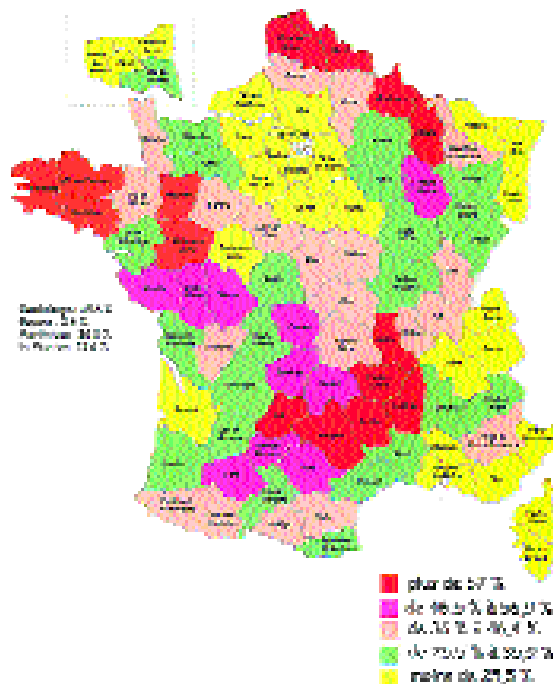
Le SNUipp a toujours fait de la transformation de l'école un axe fondamental de réflexion et entend être en capacité d'avancer des propositions. Dans le prolongement des dernières mobilisations, le SNUipp continuera à porter les ambitions qu'il a pour tous les élèves. La troisième édition de son université d'automne (21 au 23 octobre à Bombannes) sera un lieu privilégié de débat sur les enjeux actuels de l'école.

Taux de scolarisation des 2/3 ans

Après les annonces du projet de budget 2004 qui prévoit 1500 postes pour 55 100 élèves les craintes de voir la scolarisation des tout-petits sont renforcées.

Rappelons à ce sujet la campagne unitaire menée depuis la rentrée par la FCPE la PEEP, l'AGIEM, le SNUipp-FSU, le SE-UNSA et le SGEN-CFDT afin de défendre et promouvoir l'école maternelle publique

Source : Géographie de l'école - MEN - Public - Année 2002-2003



Forum social européen : rendez-vous en novembre

Dans plus d'un mois, du 12 au 15 novembre se tiendra le deuxième Forum Social Européen. Déclinaison continentale du Forum Social Mondial qui s'est tenu 3 fois à Porto Alegre au Brésil, le forum social est un espace ouvert à tous les acteurs de la société civile qui veulent travailler sur les questions liées à la mondialisation libérale et à ses conséquences néfastes pour les citoyens. Associations, syndicats, ONG, réseaux les plus divers s'y côtoieront en proposant des débats, des réflexions, des pistes d'alternatives et d'actions aux dizaines de milliers de participants attendus.

Après les mobilisations du printemps dernier, après le rassemblement du Larzac cet été, le FSE sera un moment important de convergences des mobilisations sociales à l'échelle européenne et ce au moment où la construction de l'UE est questionnée de toute part. Se déroulant sur 4 sites (La Villette à Paris, St. Denis et Bobigny dans le 93, Ivry dans le 94), le FSE proposera une cinquantaine de grandes séances plénières avec des intervenants venant de toute l'Europe, plus de 200 séminaires et des centaines d'ateliers. Le programme est centré sur la question de l'Europe dans toutes ses déclinaisons : constitution, élargissement, guerre, droits sociaux, services



publics, environnement, rapport à la mondialisation, culture, droits des peuples, place des femmes, émigration, minorités nationales, agriculture, fiscalité, monnaie... L'éducation occupera une part importante des débats avec 3 séances plénières et de nombreux séminaires associant beaucoup d'organisations européennes.

Loin de vouloir formater une « pensée forum », tous ces débats croiseront des approches différentes reflétant la diversité des organisations partie prenante mais voulant tenter de construire ensemble des réponses nouvelles pour une

autre Europe dans un autre monde.

Laurent Zappi

Mode d'emploi

Pour participer au FSE, inscrivez vous auprès des sections du SNUipp ou de la FSU. Nous recherchons aussi des bénévoles pouvant aider au bon déroulement matériel de l'événement. De nombreuses informations sont disponibles sur le site du FSE : www.fse-esf.org

Enseignement spécialisé : réforme de la formation

Le CAPSAIS devrait changer de nom : LCAPEBEP (Certificat d'Aptitude Professionnelle pour l'Enseignement aux Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers), de forme et de contenu. Le projet de réforme devrait être soumis au CSE au mois de novembre et serait mis en œuvre à la rentrée 2004. L'objectif avoué est de répondre à l'évolution de l' AIS et de tenter d'enrayer la crise des recrutements.

Quelles grandes évolutions ?

Le principe retenu est celui d'une formation alternant, la même année, stage théorique et exercice en situation. Les stagiaires seraient nommés à titre provisoire, sur un poste de l'option préparée. Cette formation se ferait en deux temps : une formation de base donnant lieu à certification et une formation complémentaire facultative, organisée dans le cadre de la formation continue.

Autre nouveauté, les enseignants du second degré auraient accès à une formation spécifique.

Une réduction importante des horaires de la formation par rapport à la formule actuelle dans sa version classique serait prévue : on passerait de 700 heures à 400 heures dans le projet de réforme. Concernant la certification, la disparition du mémoire professionnel et des épreuves « sur table » laissera la place à une inspection, suivie d'un entretien et d'une étude de cas.

Cet allègement de la certification pose le problème de la reconnaissance du diplôme et de son équivalence, toujours pas reconnue au niveau universitaire.

Pour le SNUipp, l'aménagement des formations doit être conçu pour mieux répondre aux besoins en personnels spécialisés.

La réforme du ministère, si elle passait en l'état, induirait essentiellement des économies budgétaires. On peut, au vu de ces nouvelles orientations, s'inquiéter de l'avenir de la place de l' AIS dans les IUFM et dans l'école. Sans véritable politique de relance de l' AIS, ces aménagements risquent, outre les dangers que nous avons pointés, de n'avoir que peu d'effet sur le recrutement.

Laur ence Char tier

Réseau d'écoles : projet ministériel bis

« La mise en réseau des écoles », c'est l'intitulé de la deuxième version-projet que le Ministère vient de communiquer aux organisations syndicales. Un document qui développe les dispositions que le Ministère veut mettre en œuvre autour de trois axes : la mise en place d'une politique académique et d'un schéma territorial du département, la création des réseaux d'écoles dans le cadre d'un établissement public de coopération intercommunal (E.P.C.I) et enfin la rénovation du statut de la caisse des écoles. Quelles évolutions essentielles par rapport à la première mouture ? La notion de « statut pour l'école » affichée dans le titre du premier document a disparu. Sans donner un statut aux réseaux d'écoles, le texte organise leur fonctionnement. Il confirme que la création d'E.P.C.I et celle d'un statut pour la direction d'école sont exclus, ce sur quoi le SNUipp était intervenu. Pour ce qui concerne le schéma territorial, le texte initial indiquait que « le schéma territorial tenait compte des avancées de la décentralisation ». La référence à cette dernière est limitée à la « facilitation au fonctionnement des intercommunalités à compétence scolaire ». La mise en place



d'un réseau

d'écoles ne suppose pas de modifications des compétences respectives de l'état et des communes mais nécessite l'existence d'un E.P.C.I. Les dépenses des écoles pourraient faire l'objet d'un budget annexe à celui de l'E.P.C.I. Le texte crée la fonction de coordonnateur pédagogique du réseau pour un des directeurs d'école. « Un conseil de réseau traitera des questions pédagogiques intéressant l'ensemble des écoles du réseau ». Le coordonnateur, qui bénéficie d'une décharge, reçoit une lettre de mission qui l'engage à mettre en œuvre le projet de réseau. Quant à la caisse des écoles, la mise en place d'un conseil d'administration de celle-ci n'y figure plus.

Si le nouveau texte prend en compte des remarques de fond que le Snuipp avait formulées, il conserve des aspects dangereux comme la nomination par l'IA du coordonnateur qui serait obligatoirement directeur, contrairement au coordonnateur de réseaux ruraux ou de ZEP déjà existants. Des points importants ne sont pas abordés notamment les moyens budgétaires nécessaires pour les décharges supplémentaires des coordonnateurs et leur quotité, les décharges pour les autres directeurs et le travail d'équipe (plus de maîtres que de classes) et le temps de concertation pour tous les maîtres... Il faut débattre maintenant du texte dans les écoles. Le SNUipp, le SE et le SGEN sont intervenus ensemble pour exiger que le calendrier permette de véritables discussions.

Gilles Sarr otte

Maternelle, élèves à mi-temps dans le Maine-et-Loire

A l'occasion de cette rentrée, l'Inspection Académique du Maine et Loire a eu recours à la stratégie des demi-postes en maternelle. On en compte désormais dans ce département une quarantaine (demi ouvertures ou demi fermetures). Les toutes petits sections mais aussi les petites sections sont touchées par cette mesure de carte scolaire, qui prend de l'ampleur cette année. Dans ces classes, les enfants ne sont accueillis que le matin. Les enseignants affectés

sur ces postes effectuent, en complément de service, des décharges de direction et sont souvent des débutants dans le métier.

Selon nos premières indications, plusieurs départements (Aveyron, Yvelines, Aude, Côtes d'Armor, Loire...) observent une recrudescence de ce phénomène, comme un des moyens utilisés par l'administration pour pallier à la hausse démographique de cette rentrée.

Revue de presse

La Montagne et Rys de Quimper

Manifestations de rentrée le 10 septembre dans les principales villes de France, rassemblant enseignants, personnels de l'Éducation Nationale, retraités sur les mêmes dossiers qu'au printemps dernier : retraites, décentralisation, emplois, aides-éducateurs, surveillants...



Télégramme

Frictions dans une école maternelle des Côtes d'Armor suite à l'annonce immédiate d'une fermeture de classe lors de la visite de rentrée de



l'IEN. Les parents se sont fortement mobilisés pour le maintien

de la classe, en faisant signer des pétitions et décidés à ne pas quitter les locaux. Enseignants et parents continuent de se mobiliser, la nouvelle organisation supprimant un emploi d'aide maternelle.

Dernières nouvelles d'Alsace

Dans le Bas-Rhin l'intersyndicale éducation a fait une conférence de presse, suivie d'une audience chez le recteur.



Les syndicats ont rappelé la situation tendue de la rentrée, la retraite, la décentralisation, les surnuméraires dans les établissements, la baisse des moyens de la formation,

les CP à 10 à moyens constants, la suppression des aides-éducateurs ou le recours aux vacataires trop fréquent...

Salaires : ça pourra pas le faire !

Lors de sa rencontre avec la FSU le 15 septembre dernier, le ministre de la Fonction Publique n'a laissé subsister aucun doute. Il n'y aura pas de négociations salariales concernant 2003 mais un « processus décisionnel » aboutissant à une mesure unilatérale du gouvernement à la mi-novembre. Les modalités et son montant dépendront du projet de loi de finances pour 2004 qui devrait également annoncer la suppression de 5000 postes de fonctionnaires. Le gouvernement avait laissé entendre dans un premier temps que la baisse du nombre de fonctionnaires servirait de monnaie d'échange à une hausse des salaires. Par ailleurs, tout rattrapage salarial depuis 2000 « est exclu ». La perte du pouvoir d'achat est de 2,6 % sur la période 2000/2002. Le ministre a par ailleurs annoncé l'installation prochaine d'un Observatoire regroupant administrations, experts et partenaires sociaux pour suivre l'évolution de la politique salariale en France ainsi que la réunion de tous les employeurs publics (État, collectivités locales et hôpitaux) pour discuter de nouveaux modes de négociation salariale pour 2005. Il affirme que ces derniers devraient prendre en compte la nécessité de mieux responsabiliser les agents. Une part

de la rémunération serait liée à l'emploi, l'autre à la responsabilité. S'il entonne ce discours, c'est bien sûr pour essayer de promouvoir une gestion des ressources humaines davantage fondée sur l'individualisation des rémunérations, mais c'est également et peut-être surtout pour faire diversion. Quand on parle de la prise en compte du mérite pour une minorité, on ne discute pas du maintien du pouvoir d'achat pour tous.

La FSU a rappelé son opposition à ce type de rémunération et indiqué que « pour débattre des moyens d'une meilleure gestion des fonctionnaires, il fallait d'abord faire un bilan de l'existant (effets des primes et indemnités...) et recourir d'abord à la requalification des emplois et à une refonte de la grille permettant des débouchés de carrière ». Après avoir souligné combien la perte de pouvoir d'achat était inacceptable, elle a insisté sur l'accumulation des sujets de conflits avec les fonctionnaires : retraites, emplois, suppressions de postes, salaires. Bilan particulièrement négatif donc. Les fédérations de fonctionnaires se rencontrent le mardi 30 septembre.

Gilles Sarrotte

Des CP « effectivement » réduits ?

Dans sa conférence de presse de rentrée, le Ministre de l'Éducation Nationale annonçait que « plus de 3800 CP de secteurs difficiles seront fortement aidés ». Cette intention devrait se décliner, selon les chiffres du ministère, par la mise en place de 482 CP dédoublés, 1315 CP renforcés par l'intervention d'un maître supplémentaire durant les moments d'apprentissage et 2020 CP par des assistants d'éducation.

D'après les premières informations d'une enquête effectuée par le SNUipp, il semble que ces dispositions relèvent encore d'un effet d'annonce. On est encore loin du compte. La tendance la plus nette est l'utilisation de maîtres supplémentaires existants. Il s'agit donc de déplacer des moyens et non d'en créer. Plusieurs pratiques sont consta-

tées : surcharge des effectifs des autres classes, appel aux maîtres ZEP/REP ou de soutien, voire aux maîtres E, postes de remplaçants affectés à cet effet...

La généralisation de cette expérimentation paraît donc aléatoire. Le SNUipp pose la question des conditions de sa mise en œuvre, d'autant que les évaluations des CP à 10 de l'an dernier (une centaine de classes), montreraient que la seule réduction des effectifs n'est pas suffisante pour lutter contre l'échec scolaire : c'est ce que révèle une note interne du ministère publiée par le journal *Libération* (19 septembre 2003).

Le manque d'accompagnement, constaté auprès des écoles concernées, pourrait à nouveau poser problème cette année.

Laurence Chartier

Givet, quand l'usine s'en va

Enclave en Belgique, la petite ville de Givet est une de ces cités industrielles qui ont perdu la plupart de leurs usines. Dernière d'importance Cellatex et son conflit violent. L'école n'est pas sortie indemne de cette paupérisation.

La météo accuse une température négative en cette fin septembre. C'est ici le point le plus au nord des Ardennes, une enclave en Belgique.

Dans la ville, ou plutôt l'ex-ville ouvrière, de Givet, une de ces communes françaises qui regardent ses entreprises comme autant de ruines. Et voit partir ses enfants, et avec eux leurs jeunes enfants. Peuplée de 7 800 habitants, Givet a encore perdu une cinquantaine d'élèves cette année. En 1973, 900 enfants étaient inscrits dans les écoles. Ils ne sont plus que 420. Symbole de la désindustrialisation, Givet est également réputée pour avoir renouée avec la violence ouvrière. Près du cours de la Meuse, les salariés licenciés de Cellatex ont menacé d'empoisonner un affluent du fleuve avec 56 000 litres d'acide sulfurique. Ce qui leur a permis d'obtenir des congés de conversion avec 85% du salaire brut.

Il faut dire qu'ici, restructurations, fermetures et plans sociaux se succèdent, inscrivant chaque fois plus profondément leurs plaies dans la ville. « Plusieurs entreprises étrangères se sont implantées le temps de toucher des subventions pour payer des machines avec lesquelles elles s'en vont quelques mois plus tard », raconte Bruno Cornet, syndicaliste CGT : Menuiserie industrie, par exemple, ou cette entreprise turque qui a tout déménagé en abandonnant ses employés. Ou encore Canal industrie qui a dû restituer l'outil de travail par décision de justice. Cellatex, c'était autre chose, comme une fierté locale pour sa fabrication de soies artificielles de réputation mondiale.

« Bien avant l'affaire Cellatex, entre les deux

« Récupérer des élèves du primaire partis en Belgique où les services sont plus nombreux »



derniers recensements, spécifie le maire Claude Wallendorff, la commune a perdu 400 habitants ». Cela s'est traduit à cette rentrée par une fermeture de classe et pourrait bien mener l'Inspection d'Académie et la mairie à opter pour « une restructuration totale du système scolaire avec le développement de pôles scolaires » s'inquiète Jean-Michel Bardeau, secrétaire de la section du SNUipp. Si Jean-Paul Vignoud, l'IA, dément avoir préparé de tels plans, il n'en défend pas moins ce type de projets sur d'autres villes. L'objectif affiché est de « récupérer des élèves du primaire partis en Belgique où les services sont plus nombreux ». À Machault, plusieurs écoles (neuf classes en tout, correspondant à un effectif de sept classes) ont été regroupées en un même lieu drainant des nouveaux élèves. D'où viennent les nouveaux ? D'écoles isolées, selon l'IA.

Au demeurant, Givet a déjà fait l'objet d'un regroupement d'écoles en 2000. Celle qui a disparu alors s'avère être celle que fréquentaient les enfants des Cellatex, habitants dans



le quartier de la soie, (des maisons construites voilà 102 ans, du temps du paternalisme, par le fondateur de l'usine pour les ouvriers souvent devenus depuis propriétaires). « *Même si ce changement s'est effectué en douceur et que toute une publicité en vantait les avantages, souligne Sylvie Didier, mère de deux enfants, il est tombé au mauvais moment* ». L'école n'étant plus dans leur quartier d'habitation, les enfants ont été contraints d'emprunter le bus.

Luc Peil, directeur de l'élémentaire Bon Secours, puis Saint-Hilaire, ne se souvient pas d'inquiétudes particulières des enfants, il se rappelle juste de cette « tension comparable à celle qui précède un orage en zone inondable ». Ancienne Cellatex au chômage et mère de trois enfants, Corinne Solignat pense que si ses propres enfants ont été préservés de réactions négatives c'est qu'elle leur a beaucoup parlé, et que son mari ne travaillait pas, comme nombre d'autres, à l'usine. Bientôt en fin de droits (comme les 106 autres salariés sur 156 qui n'ont toujours pas retrouvé d'emplois), avec peu d'espoir de trouver du travail, Corinne, 44 ans sans qualification, s'accroche tout de même, d'autant qu'avec ses anciens collègues, elle vient de

gagner un recours aux prud'hommes. Le juge vient en effet de leur accorder de six à vingt-quatre mois de salaire brut, puisque leur employeur n'avait pas respecté son obligation de reclassement. En attendant le coût exorbitant du plan social a été supporté par la collectivité qui a dû verser près de 12 200 euros par salarié. Ce qui rend furieux le maire : « *Je ne comprends pas pourquoi le précédent gouvernement n'a pas agi. Avec Métal Europe, on a bien vu que l'Etat pouvait intervenir, mettre en cause les actionnaires solvables, ce qui est le cas des repreneurs autrichiens de Cellatex* ».

Rémo Pesa, président de l'association des anciens salariés de Cellatex, qui a trouvé un autre emploi, déplore lui, « *la situation dramatique vécue par ceux qui n'ont toujours pas trouvé de job* », car à compter de janvier prochain il passeront d'un régime Assedic au statut d'allocataires en fin de droit. « *A ce jour, précise-t-il, 50 salariés ont trouvé une solution : une dizaine est partie en préretraite et une quarantaine a trouvé un emploi en CDI, CDD ou un contrat intérimaire. Les autres dont 90 % de femmes sont sur le tapis* ».

Une lueur d'espoir jaillit cependant : des anciens de l'usine montent un projet de recyclage des déchets, cofinancé par ADEM et la région, qui pourrait bien déboucher sur la création d'une cinquantaine d'emplois. Ceux qui, comme Sylvie Didier, aiment leur ville verdoyante et calme souhaiteraient qu'il y en ait d'autres pour ne pas finir en village de vieux. Pourtant, comme beaucoup de parents, elle encourage ses enfants à partir.

Anne-Sophie Haas

Une lueur d'espoir jaillit à Givet : des anciens de l'usine montent un projet de recyclage des déchets, cofinancé par ADEM et la région, qui pourrait bien déboucher sur la création d'une cinquantaine d'emplois

Des produits célèbres

En-dehors de la renommée internationale de la Rayonne de Cellatex, plusieurs produits célèbres proviennent de Givet. Au début du XVIII^e siècle on fabriquait les fameuses pipes Gambier dans l'usine installée au pied du Mont d'Haus. Il y a eu aussi les crayons à papier Gilbert depuis 1829 pour utiliser le graphite extrait de la mine voisine. En amont de la Meuse, se trouvaient encore les ardoisières. Aujourd'hui il reste Sopal pour les papiers collants servant à imprimer les timbres (postaux, fiscaux...)

La pollution aussi coûte cher

La fermeture de Cellatex coûte de l'argent à la mairie à plusieurs titres et donc indirectement au contribuable. « *En terme de fiscalité, explique le maire, la disparition de cette usine se traduit par un tiers de taxe professionnelle en moins, soit 25 % du produit de nos impôts. Pour l'instant cette perte sèche nous oblige à faire des économies uniquement sur l'investissement, mais nous pourrions bien être contraints d'économiser sur le fonctionnement* ». Dans ce cas, c'est la culture qui paiera les pots cassés. Premières structure visée : le cinéma qui diffuse deux séances tous les soirs. Que restera-t-il aux habitants de la commune pour se divertir de leur sombre quotidien ? « *Sans le sou à partir du 15 de chaque mois, note Bruno Cornet, les gens désertent cafés, supermarchés, activités diverses* ». Reste pour les amateurs de jeux de ballons des terrains de jeux, si possibles loin des nombreux sites pollués. Car à l'instar de Métal Blanc (fabriquant de batteries) et de bien d'autres sites, le départ du fabriquant de soie artificielle laisse derrière lui vingt hectares de terrain pollué. Une décision préfectorale a désigné le propriétaire du site (soit la Communauté de communes de la région de Chooz) responsable d'effectuer les travaux de mise en sécurité du site abandonné et de ses abords (pour un coût de plus de 300 000 euros). Le diagnostic des sols permettant d'entamer une dépollution, également à sa charge, n'a toujours pas été effectué.

Budget 2004 : emplois et solidarités en berne

Obstination. Les choix finalement retenus par le gouvernement pour le projet de budget 2004 demeurent fidèles aux priorités que le premier ministre avait fixées dans son discours d'investiture. Dans un contexte de gel global des dépenses de l'Etat, défense, justice et intérieur sont les trois budgets les plus à la hausse ; le redéploiement des moyens se faisant au détriment des budgets sociaux. Le logement verrait ses crédits diminuer

de 7 % quand par exemple les crédits d'équipement de la défense connaîtraient une augmentation de 9,2 %.

Alors que la fin de l'année nous amène vers un taux de chômage qui dépassera les 10 %, que nombre d'indicateurs confirment un très net ralentissement de l'activité économique, les choix fiscaux ne varient pas. D'une part, une nouvelle réduction de l'impôt sur le revenu et de nouvelles exonérations de la contribution des entreprises à la sécurité sociale et d'autre part une nouvelle majoration de la taxe sur le gazole après celles du forfait hospitalier ou encore la réduction de l'allocation spécifique de solidarité. Ces dernières mesures vont pénaliser les personnes les plus modestes. Le gouvernement poursuit une politique qui, sans soutenir l'activité économique et la croissance, accroît les déficits publics et appauvrit l'Etat. Pour la FSU, ce budget « est lourd de régressions : les services publics et les solidarités en sont les premières victimes, les choix de baisse d'impôts vont aggraver les inégalités ».

Il faut pourtant donner la priorité à l'emploi, aux salaires, à l'éducation, la recherche et la formation pour relancer la croissance.

Et l'Education nationale ? Pour la première fois depuis 1996 il n'y aura aucune créa-



tion de postes dans l'enseignement supérieur. plus d'un millier d'emplois administratifs vont être supprimés dans les services des rectorats et inspections académiques qui en comptent actuellement 18 000. L'absence de créations de postes de TOS, d'assistantes sociales et d'infirmières vont accroître le retard considérable sur le terrain. Pour le premier degré, les 1500 créations d'emplois dans les écoles seront nettement insuffi-

santes au regard des 55 100 élèves supplémentaires attendus. Les mesures catégorielles concernant l'intégration des instituteurs dans le corps des P.E seront poursuivies. 500 créations supplémentaires pour l'intégration à la hors classe du corps des P.E sont annoncées. 1 500 emplois d'enseignants et 2 500 de stagiaires seront supprimés dans le second degré. Enfin ce budget consacre la disparition rapide des aides éducateurs et MI-SE en programmant de nouvelles coupes claires dans l'encadrement éducatif, soit 22 000 personnels dont 13 000 A.E. La création annoncée de 13 000 assistants d'éducation ne suffira donc pas, et de loin à les remplacer.

Ce budget « est globalement bon » a déclaré Luc Ferry et « prouve dans les faits » que l'éducation est « une priorité de la nation ». De leur côté les français interrogés très récemment par sondage (metroFrance) voient les choses bien différemment : ils estiment que les difficultés de l'école sont en premier lieu dues au manque de moyens budgétaires.

Les fédérations de l'éducation se sont rencontrées au lendemain des annonces du gouvernement. (Voir communiqué ci-contre)

76 Saint Étienne de Rouvray

Une semaine après la rentrée que l'équipe enseignante de l'école élémentaire H.Wallon de Saint Étienne de Rouvray (Seine Maritime) a appris la suppression du poste supplémentaire attribué depuis l'an dernier au titre de l'expérimentation des CP à 10, alors que le projet devait se poursuivre. Une baisse d'effectif à la rentrée, temporaire et habituelle, due aux retours tardifs de vacances, a servi de prétexte. Fini de l'expérimentation pourtant prometteuse.

« Les fédérations de l'Education nationale (FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education) ont fait le point des informations sur le budget de l'EN. Celui-ci est caractérisé par un ensemble de mesures de régression concernant notamment l'emploi public, les recrutements et l'encadrement éducatif. Ce projet de budget compromet l'avenir ; il est caractéristique d'un manque d'ambition criant pour le système éducatif et pour les jeunes.

Il est en relation avec la multiplication des propositions gouvernementales qui semblent porter un projet rétrograde pour l'école et avec le refus persistant de répondre aux revendications exprimées par le mouvement de l'an dernier. Tout cela augure mal du grand débat que le gouvernement lance.

Pourtant le système éducatif a besoin d'ambition, de démocratisation et de transformation.

Les fédérations appellent les personnels à se saisir de toutes les occasions de débat pour porter leurs propositions et leurs revendications.

Elles se rencontreront dans les prochains jours pour définir des modalités communes permettant de faire valoir leurs ambitions et leurs exigences.

Elles appellent à se saisir de l'enquête qu'elles lancent ensemble sur les besoins et la précarité et de faire du 5 novembre une journée nationale d'expression des besoins en vue notamment de peser sur les choix budgétaires ».

Gilles Sarotte



Redoublement : passe ou impasse

De la recherche aux enseignants, les avis sur l'efficacité du redoublement sont partagés en l'absence d'alternatives réelles pour aider à la prise en charge des élèves en difficulté.

Dossier réalisé par
Laurence Chartier
Philippe Hermant
Céline Lallemand
Gilles Sarrotte

Enième débat sur le redoublement ? Pas si sûr malgré les apparences. D'ailleurs pour remettre au goût du jour cette « solution », le Ministre ne s'est-il pas appuyé de nouveau sur les difficultés observées d'apprentissage de la lecture ? Comment aider tel élève à réussir, à passer le cap des difficultés présentes ou dépasser des difficultés qui perdurent ? C'est avant tout affaire de quotidien dans la classe mais c'est aussi parfois la question de fin d'année lorsque l'enseignant a fini par se forger la conviction que sans redoublement l'élève en question n'y parviendra pas. En France en tout cas, les enseignants disposent toujours de la possibilité de décider du redoublement pour un élève au terme des cycles 2 et 3 de l'école primaire. Depuis la mise en œuvre de la loi d'orientation en 1989, qui a instauré les cycles en vue de la continuité des apprentissages, le taux des élèves comptabilisant une année de retard en fin de CM2 est passé de 25,4 % en 1991 à 19,5 % aujourd'hui. Mais la pratique du redoublement demeure.

Nombre de pays ont fait le choix de bannir le redoublement ou de le rendre très exceptionnel. Ils pratiquent la promotion automatique et des dispositifs de suivi existent en cas de difficulté. Les études comparatives les placent parmi les pays en tête de peloton pour ce qui concerne les résultats des élèves dans les pays de l'OCDE. Ce qui permet d'affirmer que « ne pas pratiquer le redoublement n'empêche pas les élèves de mieux

réussir » nous dit Denis Meuret chercheur à l'IREDU CNRS (voir page 19). Bien entendu, cela ne veut pas dire que la réussite des élèves est conditionnée par le seul fait qu'ils ne redoublent pas. Mais cela tendrait au moins à confirmer les résultats mis en évidence par les différentes recherches menées sur le sujet depuis plus de vingt ans. Que nous disent-elles ? Non pas que le redoublement « ne sert à rien », mais tout d'abord que l'élève qui a redoublé reste souvent plus exposé que les autres à de nouvelles difficultés scolaires. « Ce qui n'est pas étonnant, en proposant « plus du même

Nombre de pays ont fait le choix de bannir le redoublement ou de le rendre très exceptionnel. Ils pratiquent la promotion automatique et des dispositifs de suivi existent en cas de difficulté.

», on ne s'attaque pas aux causes profondes de l'échec, qui produisent toujours les mêmes effets » commente Philippe Perrenoud, chercheur en sciences de l'éducation à l'Université de Genève. Autre argument confirmé, le caractère aléatoire et injuste du redoublement. La décision est en effet prise en fonction du niveau de l'élève dans sa classe et aussi des « normes

d'excellence » de l'enseignant selon les termes de Philippe Perrenoud. Pour des élèves de même niveau, elle diffère donc d'une classe à l'autre. Enfin il faut ajouter à la liste des griefs le caractère « stigmatisant » du redoublement qui pénalise encore l'enfant dans les décisions d'orientation de son parcours ultérieur.

Pourtant dans les pays où le redoublement reste en vigueur, les enseignants, dans leur grande majorité n'en font pas une condamnation sans appel, loin de là, études et témoignages le confirment. Ils en observent



les effets positifs immédiats pour l'élève confronté à des difficultés d'apprentissage importantes et ne le vivent pas comme un échec de leur enseignement. Fait notoire, ils considèrent à 85 % que « *les moyens proposés par les spécialistes de l'éducation pour éviter le redoublement sont peu réalistes et difficilement applicables* » (étude genevoise 1991). La difficulté des enseignants à mettre en œuvre les cycles est sans doute une bonne illustration de ces propos. C'est bien de la question des alternatives possibles dont il s'agit et il est compréhensible que le redoublement continue d'apparaître comme un moindre mal dès lors qu'on ne voit pas que mettre à la place. Pour autant les enseignants ne se dessaisissent pas de la question et tentent à leur niveau d'y apporter des réponses. Ainsi à l'école de Fouquereuil (page 17), les enseignants « habitués à gérer l'hétérogénéité des élèves » des trois classes ont cherché « *ce qui permet à des enfants de rester avec leur classe d'âge alors qu'ils n'ont pas le niveau* ». Quant aux parents, les différentes études montrent qu'ils acceptent, dans leur grande majorité, les décisions de redoublement pour leur enfant.

Au mieux donc le redoublement ne constitue qu'un baromètre quand les difficultés des élèves subsistent. C'est finalement la capacité du système éducatif à détecter et à prendre en charge, dès l'école maternelle et tout au long de la scolarité, les élèves en difficulté qui est en question. En ce sens, le SNUipp fait un certain nombre de propositions pour aider les enseignants dans la né-

cessité d'un suivi plus individualisé des élèves : du temps pour le travail en équipe, plus de maîtres que de classes, formation initiale et continue... Mais, en ces temps de restrictions budgétaires, nul doute qu'au ministère on préfère réfléchir à un redoublement précoce plutôt qu'à des alternatives jugées trop coûteuses.

Qu'en pensent les parents ?

« *Dans les cas où les parents ont été associés à la prise de décision, le redoublement est plutôt bien accepté* », ce qui est particulièrement vrai dans le primaire, explique Thierry Troncin, chercheur à l'IREDU *. Il confirme aussi que dans le premier degré, les demandes et les recours sont plus rares que dans le secondaire où le redoublement peut être vu par les parents comme un moyen stratégique d'orientation. Toujours selon Thierry Troncin, l'implication des parents dans les décisions de redoublement dépend aussi de leur origine sociale. Les familles les plus aisées sont beaucoup plus demandeuses et contestataires alors que les familles populaires intègrent ou subissent les décisions prises par les maîtres. Une étude américaine et canadienne de 1981, citée par Thierry Troncin, montre que globalement, les parents ne sont pas contre le redoublement : « *dans 9 cas sur 10, ils considèrent qu'une décision de faire doubler une année a produit des effets positifs sur leur enfant* » et la même proportion considère que « *si c'était à refaire, il faudrait recommencer* ».

* Thierry Troncin, IREDU, décembre 2001: « *Le redoublement à l'école élémentaire : une pratique persistante à la recherche de sa légitimité* »



Les plus jeunes et les garçons d'abord !

Selon une étude menée dans l'académie de Poitiers par Jean Ferrier, inspecteur général de l'éducation nationale, le redoublement touche davantage les garçons que les filles, et les élèves nés en fin d'année civile



Les redoublants sont plus nombreux à quitter le système scolaire précocement.

Une étude sur « l'avance et le retard scolaires à l'école élémentaire et au collège » (Rapport Ferrier), menée sur l'académie de Poitiers (dans la moyenne nationale), montre l'influence notable de deux critères sur le redoublement : le sexe et le mois de naissance des élèves.

Elle note d'abord une évolution importante depuis 40 ans. En 1960, seuls 60 % des élèves de CP étaient « à l'heure », alors qu'ils sont 91,5 % en 2000 (78 % en CM2). Si la pratique du redoublement a nettement diminué, c'est celle du « saut de classe » qui marque davantage le pas (en 1960, il y avait au CP autant d'élèves « en avance » qu'« en retard ») alors qu'il n'y en a plus que 1,3 pour 7,2 en 2000.

En entrant dans le détail, on voit que le retard scolaire d'aujourd'hui est surtout le fait des garçons. Alors que l'on compte 105 naissances de garçons pour 100 naissances de filles, ces dernières sont plus nombreuses à être en avance que les premiers, tandis que 30,4 % des garçons, pour 21,8 %

des filles, connaissent du retard en 6^e, en 2001. Plus le retard est important, plus les garçons sont surreprésentés.

Quelle que soit la cause du décrochage scolaire plus massif des garçons, le rapport met en cause le redoublement. En effet, à l'entrée en 3^e, trois ans plus tard, près de 10 % des élèves ont disparu... essentiellement des garçons. Les filles deviennent alors plus nombreuses et rencontrent plus de redoublements. Ce qui fait dire au rapport que « l'école primaire garde les garçons en les faisant redoubler beaucoup plus que les filles et le collège les exclut beaucoup plus que les filles ».

Moins connue, une autre différenciation lourde se dégage du rapport Ferrier. « Plus un enfant est né tard dans l'année, plus il risque de prendre du retard ». Tendance très nette puisque le nombre de retards scolaires augmente régulièrement selon que les élèves sont nés au début ou à la fin de l'année (ceux du mois du décembre sont presque deux fois plus nombreux à avoir re-

doublé que ceux de janvier, à l'entrée en 6^e). Une situation qui révèle une véritable pénalisation des plus jeunes alors que les différences d'acquisition, liées à l'âge, semblent n'avoir rien que de très normal. En classe de grande section, l'écart d'âge entre un enfant du début d'année et un autre de fin d'année est en effet de 20 % (18 % en CP). Une analyse des évaluations de CE2 souligne très clairement, aussi bien en mathématiques qu'en français, une évolution quasi linéaire des résultats des élèves des premiers mois de l'année à ceux des derniers mois. Le recours systématique au redoublement ou à l'appui de maîtres spécialisés pour les élèves qui obtiennent les moins bons résultats, parce que nés plus tard dans l'année, ne se justifie pas, selon l'auteur de l'étude. « On traite les élèves de façon comparative et non en fonction de ce que l'institution attend d'eux », dénonce-t-il en même temps que le « culte mythique de l'homogénéité ». « Qu'il s'agisse du sexe ou de l'âge, les enfants ont leur particularité, et il n'y a pas d'autres solutions que de différencier » conclue-t-il, en tentant notamment de faire vivre les trois cycles. « S'il doit être clair que les objectifs définis nationalement valent pour tous, les chemins pour les atteindre peuvent être différents ».

Évolution de la proportion (%) d'élèves en retard selon le niveau
(France Métropolitaine, Public + Privé)

	1990	1994	1999
	1991	1995	2000
CP	9,9	7,4	7,2
CE1	16	13,4	13,3
CE2	19,4	15,6	15,8
CM1	23,1	17,8	17,2
CM2	25,4	20,6	19,5

Source : Repères, références et statistiques 2002

Une bataille contre le temps

A Fouquereuil, dans le Pas-de-Calais, l'organisation pédagogique de l'école a conduit les enseignants de l'école élémentaire à ne plus se poser la question du doublement des élèves.

« **I**l redouble ou il passe ? », cette question hante aussi bien parents qu'élèves mais interroge aussi les maîtres. A Fouquereuil, dans le Pas de Calais, les enseignants des trois classes de l'école élémentaire ont décidé eux d'éviter de se la poser et se sont plutôt demandés « *ce qui permet à des enfants de rester avec leur classe d'âge alors qu'ils n'ont pas le niveau* ».

Dans l'école, l'équipe pédagogique fonctionne depuis sept ans selon une organisation coopérative. Ce choix repose sur un système de valeurs, en particulier le respect, la solidarité, l'entraide, avec la volonté de placer l'enfant au centre des apprentissages. Comme le note Michel Marciniak le directeur de l'école « *ce choix renvoie à une certaine idée de l'homme, et répond au désir de promouvoir une organisation sociale allant à l'encontre de l'individualisme et de la compétition, il constitue dans le cadre scolaire, une réponse pour permettre à l'enfant de devenir acteur dans la construction de ses savoirs* ».

C'est donc à partir des événements petits et grands de sa vie et de celle des autres que l'enfant va construire ses savoirs. Ces « *événements* » vont ainsi résulter de la rencontre des préoccupations ou des centres d'intérêt du moment des enfants et de l'intérêt que l'enseignant peut y déceler. Ils entraîneront une recherche individuelle ou collective qui fera l'objet d'une présentation à la classe. Présentation qui pourra à son tour donner lieu à un autre questionnement et approfondissement.

Ainsi dans la classe de CP-CE1 de Michel, Loïc, passionné de dinosaures est allé visiter le muséum d'Histoire Naturelle. Il en a ramené des photos et des figurines. Comme le souligne Michel « *en ce moment, il piaffe, il prépare son travail sur les dinosaures. Quand il va le présenter, ce sera un moment de valorisation pour lui. Cela va être une réussite et il n'y a pas de raisons qu'il n'en fasse pas d'autres et ainsi de suite. Ce point de départ est important ; c'est son affectif, sa vie quotidienne. Après évidemment il ne*



L'organisation coopérative de l'équipe enseignante permet d'éviter les redoublements.

faut pas en rester là, il faut approfondir, aller vers la culture des adultes ».

L'événement peut aussi faire l'objet d'une recherche collective. Il prend la forme d'une situation-problème que le groupe va traiter. Chaque élève se lance dans une mini-recherche individuelle en adoptant le chemin qui lui convient le mieux. C'est à partir de ces mini-recherches que vont pouvoir ensuite s'effectuer des échanges au sein du groupe lui permettant de progresser, par mutualisation des démarches et des connaissances et par tâtonnements collectifs, vers la résolution du problème.

Partant du principe que les classes sont à plusieurs cours, que les enseignants sont habitués à gérer l'hétérogénéité, que le travail tend à l'individualisation, la question du redoublement ne se pose pratiquement plus, et ne se posera plus tant que les conditions nécessaires à la construction individuelle des savoirs seront présentes. « *Les trois classes travaillent de la même manière, les deux classes de la maternelle allant aussi dans cette direction, on ne voit pas pourquoi, au bout d'un moment, on dirait à un élève, «*

voilà tu arrêtes, tu ne sais pas tout ce qu'il faut ». Alors *qu'il peut continuer dans une structure équivalente qui va l'accueillir et lui permettre de travailler à son rythme* » explique Michel.

On retrouve ainsi dans la classe de CE2-CM1 de Franck Palarz, cinq élèves non-lecteurs qui auraient pu rester au cycle 2 mais comme Franck le remarque « *on leur laisse le plus de temps possible pour qu'ils se construisent* ». « *Beaucoup explosent après le cycle 2, des élèves qui auraient dû officiellement rester au CE1 démarrent au CE2 voire au CM1* ». Malheureusement, il y a une fin à cette histoire, c'est le CM2. « *C'est à la fin de cette année* » note Gérard Legrand le maître du CM1-CM2 « *qu'il faut prendre une décision, est-ce que le niveau de l'enfant est suffisant pour qu'il y arrive après ? Si l'élève reste au CM2, c'est qu'on juge qu'il a peu de chances de réussite, donc il continue son travail individualisé, ses recherches pour franchir d'autres étapes* ». Mais relève Michel « *si le collègue fonctionnait de la même manière, cette barrière du CM2 volerait en éclat* ».



Enseignants : entre les deux, leur cœur balance

Le redoublement, quand il a lieu, laisse les enseignants dans le doute quant à son efficacité. Mais tout le monde s'accorde sur la nécessité d'accompagner l'enfant d'un suivi individualisé.

En ce début d'année, Christian, maître E à Joigny dans l'Yonne, constate que les enseignants de son réseau peinent encore à évaluer la réelle efficacité des redoublements de CP/CE1. Ils sont globalement « satisfaits » des maintiens décidés, les enfants ont « pour l'instant, un peu d'avance sur les autres ». Les critères de redoublement retenus ont porté sur le faible niveau scolaire ou sur le manque de maturité de l'enfant. Pourtant, Christian et ses collègues savent que statistiquement, les écarts constatés vont se resserrer en cours d'année. Le redoublement est-il un moyen de donner ou redonner aux élèves l'envie d'apprendre ?

Chaque enseignant se trouve face au dilemme de l'efficacité d'une telle décision. Selon une étude genevoise de Pini (1991), 97 % des enseignants du primaire interrogés pensent que « certains élèves ont besoin d'une année supplémentaire pour mûrir »,

71 % pensent que « vis à vis des collègues de l'année suivante, il n'est pas possible de promouvoir un élève avec des lacunes importantes », et 85 % pensent que le redoublement est une « affaire de réalisme », faute de moyens pédagogiques alternatifs.

L'intention d'un redoublement apparaît comme un couperet sauf si elle est accompagnée d'une volonté concertée de suivi individualisé de l'enfant et d'une valorisation de ses capacités. Il est aussi reconnu que par souci d'utilité, cette démarche doit avoir un sens pour chacun : élève, parent, maître.

La décision d'un redoublement n'est pourtant pas facile à prendre, elle est culpabilisante. Les enseignants s'inquiètent de ses répercussions et craignent souvent d'enfermer l'enfant dans son propre échec, de nuire à la motivation des élèves, de favoriser un rituel de recommencement inutile des apprentissages.

La loi des redoublements

La loi d'orientation du 10 juillet 1989 organise l'école en cycles d'apprentissage et prône la continuité éducative. Le décret du 6 septembre 1990 précise que « les dispositions pédagogiques mises en œuvre dans chaque cycle doivent prendre en compte les difficultés propres et les rythmes d'apprentissage de chaque enfant ». Ce texte régleme aussi les possibilités de redoublement dans la scolarité primaire : « la durée passée par un élève dans l'ensemble des cycles des approfondissements peut être allongée ou réduite d'un an ». Une telle décision relève de conseil des maîtres qui devra faire une proposition écrite adressée aux parents. Ceux-ci peuvent contester, sous un délai de 15 jours et former un recours motivé devant l'IEN, qui statue définitivement.

Les nouveaux programmes, quant à eux, ne font pas de référence aux redoublements mais plutôt à la nécessité d'un « regard positif porté sur l'enfant », à la « valorisation » des élèves, à la remédiation, aux projets individualisés ...

Les propos de Luc Ferry concernant la piste du redoublement au CP pour éviter les difficultés ultérieures en lecture sont donc en contradiction avec l'esprit des textes en vigueur. Jean-Pierre Raffarin, a par ailleurs soutenu la thèse de son ministre sur M6 dimanche soir 21 septembre en souhaitant que l'on « garantisse que l'entrée en CE2 se fasse en sachant lire ».

Selon le SNUipp, qui a réagi à ces déclarations, il n'est pas question « qu'une évaluation devienne le seul critère de redoublement. Le problème est de trouver les moyens d'aider les enfants en difficulté ».

Le redoublement est-il efficace ?

Une comparaison entre pays pratiquant ou non le redoublement donne une première indication.

Performances des élèves de 15 ans en compréhension de textes et en mathématiques en 2000 selon que les élèves redoublent ou non *

Les pays qui ne font pas, ou très peu, redoubler leurs élèves, ont plutôt de meilleurs résultats que les autres aux évaluations internationales.

Pays sans ou avec faible redoublement	maths	lecture
Finlande	536	546
Royaume Uni	529	523
Belgique(fl)	543	545
Japon	557	522
Pays avec redoublement		
France	517	505
Espagne	476	493
Italie	457	487

* Les scores sont présentés sur une échelle dans laquelle la moyenne internationale est 500 et l'écart type 100.
Source : OCDE-CERI, 2001, Knowledge and skills for life, First results of PISA 2000

La démonstration par l'étranger

Denis Meuret, professeur de sciences de l'éducation à l'université de Bourgogne et chercheur à l'IREDU-CNRS, met en doute l'efficacité du redoublement.

Que nous apprennent les études comparatives entre pays sur l'effet du redoublement ?

Elles mettent en évidence que de ne pas pratiquer le redoublement (comme au Japon, au Royaume Uni, en Irlande et dans les pays scandinaves) n'empêche pas les élèves de mieux réussir. Le test PISA (Programme international pour la survie des acquis), effectué en 2000 sur les élèves de 15 ans de 32 pays (surtout OCDE) en lecture, maths et sciences, souligne très nettement leur tendance à obtenir de meilleurs scores que les autres. Ce qui ne prouve pas, en soi, l'inefficacité du redoublement mais pose la question.

Que disent alors les recherches menées à l'intérieur d'un même pays ?

Parmi deux élèves qui avaient le même faible niveau en fin de CP et qui ont, l'un redoublé, l'autre suivi un CE1, celui qui est passé obtient de meilleures performances en fin de CE1 que l'autre en fin de CP, à la même date. D'autre part, celui qui a redoublé obtient des performances identiques au précédent à la fin de son CE1, un an plus tard. On peut donc en déduire qu'il a perdu un an. Cela est valable pour les autres niveaux. Évidemment, c'est difficile à percevoir par les enseignants. Au cours de son redoublement, l'élève a progressé. Si le « promu » en CE1 progresse mieux, bien qu'il reste faible, c'est que le fait même d'être exposé à des apprentissages nouveaux aide à apprendre. Mais on ne peut se satisfaire d'une simple promotion.

Et quels sont les effets psychologiques du redoublement ?

Un élève qui redouble se sent moins bien à l'école et a une moins bonne image de lui que les autres, c'est certain, mais il semble qu'au primaire, les inconvénients d'ordre cognitif sont plus importants que les inconvénients d'ordre émotionnel.



Entretien avec

Denis Meuret

« Ne pas pratiquer le redoublement n'empêche pas les élèves de mieux réussir ».

Vous analysez aussi que le redoublement est inéquitable...

Oui, car la décision est prise en fonction du niveau de l'élève dans sa classe. Un faible dans une classe forte a plus de chances de redoubler qu'un autre de même niveau dans une classe moins forte. Je dis cela à partir d'une étude belge, mais qui me semble valable pour la France. Suite à cette étude, une expérience a été menée : les décisions de redoublement ont été prononcées par les enseignants sur la base d'épreuves standardisées. Cela a eu deux conséquences : on a observé moins de décisions de redoublement et, surtout, les enseignants ont été très rassurés de connaître avec précision ce qui était attendu de leurs élèves. L'épreuve réduisait la part d'arbitraire. Car, si les enseignants ont une vision très juste de l'ordre de leurs élèves (du plus fort au plus faible), les études montrent qu'ils ont tendance à exagérer les

écarts entre eux.

Enfin, le redoublement est stigmatisant. On observe que plus tard, avec un même niveau scolaire et une même origine sociale, un élève qui a redoublé bénéficiera d'une orientation moins favorable qu'un autre. Il risque aussi davantage de sortir sans diplôme du système éducatif.

Mais alors pourquoi continue t-on à faire redoubler ?

C'est la solution la plus simple à mettre en place. Et puis, les enseignants pensent bien faire. Ils considèrent le redoublement comme une chance offerte aux élèves en grande difficulté puisqu'ils les voient mieux réussir juste après, mais structurellement, les élèves auraient mieux réussi en passant. Ils pensent aussi réduire l'hétérogénéité alors qu'en réalité, l'écart entre les faibles et les forts d'une même classe est 4 fois plus grand qu'entre les moyens d'une classe et ceux de la classe supérieure. Peut-être également qu'un enseignant craint parfois le jugement de l'enseignant d'aval s'il lui envoie des élèves trop faibles.

Comment faudrait-il faire pour un élève qui n'a vraiment pas "les bases" ?

On surestime bien souvent l'importance des « prérequis » à un apprentissage. En fait un élève faible a, surtout, des problèmes de lenteur. Mettre en place un suivi, un dispositif de remédiation, apparaît plus efficace que le redoublement. C'est ce que souligne la recherche sans nous permettre encore d'identifier quelle est la meilleure forme de remédiation. L'essentiel, je crois, est de donner toute l'attention nécessaire aux élèves faibles (les enseignants s'adressent surtout au 1/3 supérieur de leur classe), et ce dès le début d'année. Car progresser dès le départ est très motivant, sentir en fin d'année que, de toute façon, on va redoubler, fait baisser les bras... à tout de monde.

Métier

sport

Foot : du nouveau !

Une nouvelle convention entre le ministère de l'Éducation Nationale, la Fédération française de football (FFF), et les fédérations de sport scolaire (USEP et UNSS) vient d'être signée pour une durée de trois ans. Le but : favoriser la pratique du football, organiser des

rencontres, permettre un accès plus facile aux installations sportives. La FFF sera autorisée à diffuser des documents pédagogiques et pourra apporter, aux écoles qui en font la demande, une aide limitée dans le temps, en prêt de matériel ou en équipement.

« Un élève peut avoir les compétences requises mais ne pas le manifester faute d'un contexte favorable. »

Pascal Huguet,
directeur de recherche au CNRS au laboratoire de
psychologie cognitive. Université de Marseille .

du côté des assiettes

La semaine du goût

Du 13 au 20 novembre, la semaine du goût nous est de retour dans les écoles. Cette année une nouveauté est proposée sous forme de fiches pédagogiques intitulées les récrés du goût. Ces fiches sont déclinées en 2 tranches d'âge, petits (de la maternelle au CE1) et grands (du CE2 au CM2) et sont organisées autour de 6 thématiques : les mots du goût, c'est au menu, le monde des douceurs, les mets des régions, le temps des goûters, à la découverte du goût. Ces fiches sont téléchargeables à partir du site : <http://www.legout.com/>

recherche en éducation

Dossier « Sciences humaines »

L'éducation est un objet de recherches qui ne cesse de se développer mais qui se cherche toujours et encore une légitimité. C'est ainsi qu'on pourrait résumer le dossier que consacre le numéro de « Sciences humaines » du mois d'octobre. Éparpillée entre les « sciences de l'éducation » et les disciplines classiques comme la psychologie, la philosophie, l'histoire... la recherche en éducation n'en reste pas moins très vivante, ce que tendent à prouver les différents articles du dossier. A noter l'article de Patrick



Cabanel sur les savoirs du certificat d'études qui à partir des copies d'examen propose une étude nourrie de l'histoire des savoirs scolaires. On retiendra aussi l'article de Marcel Crahay et Arlette Delhaxe qui s'attache à une approche comparée des systèmes scolaires et analyse les différentes manières dont les pays européens articulent les deux missions de l'école la fonction d'intégration et celle de différenciation. Un éclairage intéressant en ces temps de débat sur l'école.

concours eau

Inscriptions

Les inscriptions pour le concours « L'eau et l'avenir de la planète » sont encore possibles (Coupon ci-dessous). Les renseignements concernant les inscriptions et les modalités de participation ainsi que des ressources en ligne sont sur le site www.snuipp.fr

C o u p o n - r é p o n s e

Niveau de classe :

Nombre d'élèves :

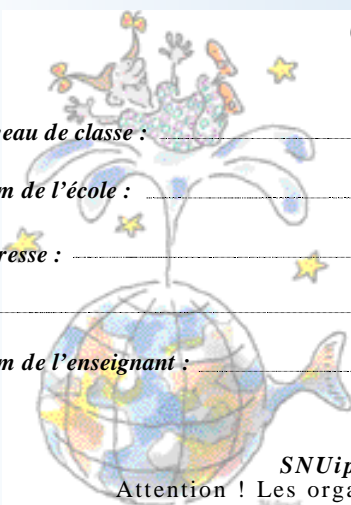
Nom de l'école :

Adresse :

Nom de l'enseignant :

À envoyer par courrier à
Concours « L'eau et l'avenir de la planète »
SNUipp — 128, boulevard Auguste-Blanqui — 75013 Paris

Attention ! Les organisateurs ne s'engagent pas à retourner les produits



Coopératives scolaires

Kesako ?

Comme à chaque rentrée scolaire, il est souvent question dans les écoles de coopératives et de cotisations. « *Combien de parents savent à quoi est utilisé l'argent qui leur est demandé ?* » interroge l'Office central de la coopération à l'école (OCCE) qui répond aux parents par un document. Il insiste sur l'origine des coopératives scolaires : « *des sociétés d'élèves gérées par eux avec le concours des en-*

seignants ». Ce ne sont pas de « *simples caisses* », leur gestion implique une certaine transparence et un « *indispensable partenariat co-éducatif au service des élèves* ». Il rappelle que le but n'est en aucun cas de se substituer aux obligations des collectivités territoriales.

Contacts : www.occe.net (« *note aux parents* »)

Festival

L'eau à Saint-Dié

Le thème choisi par le Festival International de Géographie de Saint-Dié dans les Vosges (2 au 5 octobre) sera cette année celui de l'eau. Le FIG est reconnu comme un rendez-vous annuel important des géographes qui tiennent à souligner l'aspect sciences humaines de leur discipline. Il sera question, en outre, des phénomènes d'effet de serre : « *faits de nature* » ou « *faits de société* ». On abordera aussi le problème de la gestion des

ressources. « *Il y a assez d'eau dans le monde, le problème est celui de sa répartition sans discrimination* » déclare Gérard Dorel, directeur scientifique du FIG. On peut rappeler à ce propos la recommandation de la Commission des Nations unies sur l'eau : réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de ceux qui ne bénéficient pas d'eau potable.

contacts : [//fig-st-die.education.fr](http://fig-st-die.education.fr)



journée mondiale

Alimenterre

Le 16 octobre est institué Journée mondiale de l'alimentation décrétée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). A cette occasion, pendant la semaine du 11 au 19 octobre qui l'entoure ont lieu les journées Alimenterre. Cette campagne lancée par le Comité français pour la solidarité internationale a pour but d'engager un travail de réflexion sur « *la sécurité alimentaire partout ou pour tous* ». La liste des marchés solidaires partout en France ainsi que des dossiers pédagogiques pour les classes sont disponibles sur le site <http://cfsi.asso.fr/>

Dominique Terrien, professeur des écoles

Portrait

Dominique Terrien, professeur des écoles, vit en Guyane depuis 1996. Il est directeur d'une école de Grand Santi, sur le fleuve Maroni, à 8 h de pirogue du village le plus proche.



Il voulait être enseignant, Dominique s'est envolé pour la Guyane en 1996 là où son frère réside. Concours obtenu en candidat libre, IUFM à Cayenne et nomination sur son premier poste : les sortants « *complétaient les postes, on savait qu'on allait sur les fleuves* ». Sur le fleuve Maroni, Grand Santi est la seule des 4 communes à ne pas avoir de liaison aérienne, on ne peut s'y aventurer qu'en bateau. « *Personne ne veut venir y enseigner* ». Le dépaysement est total : « *complètement démuni la première année, c'est un choc au niveau de l'enseignement quand on n'est pas préparé à ça* ». L'école fonctionne en journée continue (de 7h30 à 13h) et semaine continue. 80 % des enfants viennent en bateau le matin, mais surtout, « *la population djuka ne parle que le dialecte local* ». Le français n'est pas indispensable, même à la mairie ou dans les commerces. A l'époque, ni télévision ni radio (elle sont arrivées en 1998 pour la coupe du monde) et une cabine téléphonique apparaît en 2000, le courrier ne passant qu'une fois par semaine.

Dans la classe, les difficultés sont d'ordre linguistique puisque « *les enfants arrivant en maternelle sont non-francophones* ». Dans cette école de 8 classes, seuls les plus de 4 ans sont scolarisés, faute de place, et les inscriptions sont limitées, « *sinon on aurait 35 à 40 enfants par classe* ». Deux médiateurs culturels bilingues (Aides Éducateurs) interviennent sur le langage, notamment avec les petits, en attendant la pérennisation de leurs postes en assistants d'éducation. La classe fonctionne malgré des manuels qui ne sont pas adaptés et un manque crucial de vocabulaire. Avec ses collègues, Dominiki (son nom djuka) a créé une association pour pallier les problèmes de ravitaillement et assurer des loisirs dans la commune, car ils considèrent que l'aspect « *hors école est primordial* ». Depuis 2 ans, grâce à une liaison Internet, le village sort de son isolement. Initialement prévue pour un an, l'aventure que Dominique vit comme « *une révélation* » se prolonge depuis 7 ans. Avis aux amateurs...

Christelle Mauss

En ce premier jour d'automne, Lukas a peint avec son doigt une belle grappe de raisins violets... comme les autres. Ce petit garçon blond aux lunettes rouges est atteint d'une trisomie 21. À 4 ans, il fait néanmoins sa deuxième année d'école à Uzein près de Pau, dans les Pyrénées Atlantiques. On voit que son geste n'est pas celui de la consigne, mais il n'a peint que la grappe. « *L'an dernier, il aurait peint toute la feuille* », commente Philippe Caballero, auxiliaire de vie scolaire (AVS) auprès de l'élève. Lukas fait des progrès, c'est indéniable. Mirenxu Juan, son enseignante, nouvelle sur l'école et qui n'avait jamais « *intégré* » auparavant, le souligne en montrant un cahier de collages assez bien réussis. Si Lukas ne parle pas vraiment, il babille et participe de plus en plus. « *Il lève le bras à l'accueil pour se signaler et dire bonjour, puis il prend la main des autres* ». Les

Mirenxu Juan,
enseignante

« *Sans l'AVS, je ne pourrais pas aider Lukas à aller au bout de ce qu'il peut faire* ».

autres, dans une classe qui compte aussi des petits et tout petits, Mirenxu observe chez eux trois attitudes : « *Certains l'ignorent, d'autres l'observent quand les troisièmes le couvent* ». Arthur qui

vient de rentrer à l'école, aime à s'asseoir à côté de Lukas et parle de lui à la maison. « *Tous comprennent et acceptent sa différence* », note l'enseignante. Si elle doit aller le chercher pour qu'il vienne dans le groupe, tout le monde attend. Et, quand en EPS il ne veut pas participer, personne n'en profite pour le suivre. « *À Lukas, encore plus qu'aux autres, on ne peut rien imposer* ». Heureusement que, chaque matin, Philippe vient pour l'accompagner dans un atelier. Pour cela, c'est l'emploi du temps de toute l'école qui doit être synchronisé. Car Philippe intervient aussi trois fois par jour en grande section auprès de Mégane, 6 ans, et en salle informatique. Les enseignants des cinq classes de l'école (maternelle et élémentaire) ont fait le choix que Philippe se consacre à 80 % à l'intégration des deux enfants en situation de handicap. Pour le transformer en assistant d'éducation, alors que son contrat d'aide éducateur touchait à sa fin, « *tout le monde s'y est mis : l'équipe, l'IEN et même le maire* » raconte Guylaine Dugachard, la directrice. Ils se sentent d'au-



L'intégration comme une évidence

L'école d'Uzein accueille, en maternelle, deux enfants en situation de handicap dont l'emploi du temps rythme celui de tous. À cette rentrée l'équipe s'est battue pour ne pas perdre son auxiliaire de vie scolaire.

Sylvie Camberbet, enseignante:

« *Il est difficile de distinguer ce que Mégane ne veut pas faire de ce qu'elle ne peut pas faire* ».

tant plus concernés que la maman de Mégane est l'enseignante du CE1-CE2, et qu'elle ne manque pas de les tenir informés du combat permanent qu'elle mène pour stimuler sa fille, obtenir de l'aide ou juste de l'information.

Sa maligne brunette est atteinte du syndrome de Williams, une maladie rare dont l'évolution est très peu connue. Petite taille, cœur faible, difficultés visuelles et motrices, angoisses nocturnes, n'empêchent pas Mégane d'être vive en paroles et en gestes. Elle en ferait même un peu trop, à en croire Philippe et Sylvie Camberbet, son enseignante, qui doivent toujours négocier. Et Mégane, elle aussi, fait des progrès. Ses cercles autour de la gomme du jour sont grands, mais ils sont faits dans le bon sens.

En EPS, elle dit « *j'ai peur* » mais elle saute. Et puis, elle semble avoir enfin envie de lire et d'écrire. Cela reste pourtant très difficile et surtout... irrégulier. Bref, avec Mégane ou Lukas, on ne peut pas faire vraiment

comme avec les autres, tout en faisant avec eux. Avec le temps, l'écart avec les autres se creuse pourtant et l'avenir de leur intégration est incertain. Si une CLIS d'élèves trisomiques conviendra peut-être à Lukas, qu'en sera-t-il de Mégane ? Aujourd'hui, Philippe est là, aux côtés des enseignants, afin de « *solliciter les enfants pour les aider à réussir : sans faire à leur place, ni les laisser en plan* ». Mais demain ?

Céline Lallemand

Avec Mégane
ou Lukas, on
ne peut pas
faire vraiment
comme avec
les autres,
tout en faisant
avec eux.

ETUDES

J.-M. Lesain Delabarr e

est auteur de « *L'Adaptation et l'intégration scolaires : innovations et résistances institutionnelles* », Paris, ESF, 2000

« Le handicap exige une analyse collective de situation »

Quels sont les enjeux de l'intégration scolaire des enfants porteurs de handicap ?

L'enjeu central est la démocratisation scolaire et sociale : faire accéder à l'école plus d'enfants ayant des besoins scolaires particuliers, plus tôt et plus longtemps. Jusqu'à présent, accueillis en établissements spécialisés, leur scolarisation n'était pas toujours la priorité. Leurs familles demandaient surtout une prise en charge globale. Aujourd'hui que le regard social change, la scolarisation dans un milieu le plus ordinaire possible est leur demande essentielle.

Quelles difficultés rencontre le changement de cadre de prise en charge ?

Il heurte notamment des différences de culture professionnelle. Les personnels de santé, les éducateurs, comme les enseignants d'établissements spécialisés doivent changer de posture, reconstruire leurs métiers pour ne plus travailler à part avec leurs petits groupes d'enfants mais d'abord avec d'autres adultes (les enseignants des écoles). Ces derniers sont dans une posture didactique orientée vers les apprentissages cognitifs, alors que les enfants porteurs de handicap doivent être

envisagés comme des personnes à instruire mais aussi à socialiser et à développer ; ce qui est plus une thématique du milieu éducatif.

Dans les faits, les enseignants se sentent souvent bien seuls...

Le sentiment d'isolement est une vraie difficulté. L'intégration a trop souvent été dépendante de la bonne volonté, ce qui rendait les projets fragiles. La réussite des projets tient beaucoup à la conviction des équipes engagées mais aussi aux aides concrètes qui leur ont été apportées, par des réseaux de personnes ressources (dont les parents). Il faut développer une transmission de la culture de l'intégration.

Quelle est pour vous la fonction des AVS ?

C'est une fonction à co-construire avec l'équipe enseignante. Elle exige une analyse collective de situation, pour se distribuer les rôles sans capture professionnelle. Sinon, on passe même à côté des compétences intégratives de l'élève. Le regard porté sur celui qui a beaucoup de difficultés visibles est aussi une aide pour ceux qui en ont moins. Les adultes, comme les enfants, doivent être des médiateurs, avec, à la clef, des acquisitions sociales et scolaires pour tous.

Éducation à l'environnement à l'école

Le ministère annonce des expérimentations dans huit académies pour sensibiliser les élèves à l'environnement.

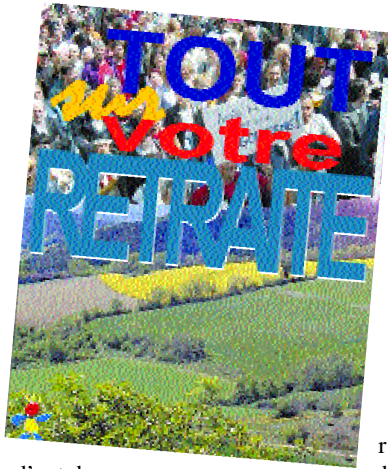


Cette rentrée, le ministère met en place des expérimentations d'éducation à l'environnement pour un développement durable dans des écoles, collèges et lycées volontaires de 8 académies (Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Dijon, Guadeloupe, Nice, Orléans, Paris, Poitiers et Rouen). Les établissements concernés auront la charge d'« explorer de nouvelles démarches pédagogiques propres à assurer, du primaire au lycée, une formation progressive des élèves ». Est annoncée une « éducation à l'environnement conçue comme un domaine clairement défini, et non comme une nouvelle discipline ». Cette mission, confiée au professeur Michel Ricard (directeur de l'EGID), vise à assurer à une classe d'âge, du primaire à la terminale, en milieu scolaire et périscolaire, un minimum de 60 heures d'éducation à l'environnement et au développement durable, soit 30 heures dans le primaire et 30 heures dans le secondaire. Les démarches pédagogiques en milieu scolaire devraient être complétées par des activités entrant dans le cadre de dispositifs nationaux comme « Mille défis pour ma planète », ou régionaux comme les classes à PAC, les classes patrimoine ou l'école de la forêt. Parmi les perspectives, une charte nationale et un observatoire sont annoncés. Ce dernier aura la responsabilité de « recenser et faire connaître aux enseignants les outils pédagogiques existants, d'apporter les informations scientifiques et techniques actualisées et validées, et d'être un lieu d'échange entre acteurs de l'éducation à l'environnement pour un développement durable ».

Christelle Mauss

⁽¹⁾ L'EGID est l'institut environnement, géo-ingénierie et développement, à l'université Bordeaux 3.

Un mémo spécial sur les retraites est envoyé à tous les syndiqués avec ce numéro de Fenêtres sur cours. Il est également disponible pour tous les personnels qui souhaitent se le procurer auprès des sections départementales du SNUipp pour 1 euro. Ce document précise les nouvelles dispositions sur les retraites prévues par la loi votée en juillet 2003.



un B.O. d'octobre. risque de pé-

Seule nouveauté, certains départements expérimentent la saisie par Internet (I.Prof). Il est prévu que les confirmations soient envoyées uniquement par boîte électronique, ce qui

naliser des collègues qui ne sont pas connectés. **Calculez votre retraite** sur le site du SNUipp : <http://snuipp.fr>

La note de service annuelle concernant les changements de département des instituteurs et P.E. pour la rentrée 2004, sera publiée dans

Lu dans le BO

Organisation pédagogique des établissements - éducation prioritaire : des objectifs et des méthodes pour lutter contre la fracture scolaire et élaborer les contrats de réussite scolaire - n°33 du 11 septembre 2003

Listes d'aptitude - répartition des emplois ouverts en 2003 pour l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles par la voie de l'inscription sur listes d'aptitude - n°33 du 11 septembre 2003

Actes administratifs - simplification de formalités administratives et suppression de la fiche d'état civil - n°34 du 18 septembre 2003

Relations avec les associations - agrément d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public - n°34 du 18 septembre 2003

Concours - organisation générale du concours de recrutement des IEN - n°34 du 18 septembre 2003

Accueil en collectivité des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période - encart B.O. n°34 du 18 septembre 2003

Questions / Réponses

Je suis professeur des écoles. Nous aimerions partir dans les DOM. Comment dois-je faire ?

Un DOM est un département comme un autre concernant les permutations. La seule condition pour obtenir sa mutation est de participer aux permutations nationales et d'avoir le barème suffisant pour quitter son département et obtenir le département souhaité. Le rapprochement de conjoint est pris en compte dans le barème et dans les opérations d'exeat/ineat (modalités départementales en cas de mutation du conjoint).

Mon mari est agent EDF. Est-ce que le rapprochement de conjoint ou la double mutation peut marcher ?

Il n'y a pas de possibilités de double mutation. Voir calendrier prévisionnel ci-contre.

Quelles sont les démarches à suivre pour bénéficier d'un congé de formation ?

Le congé de formation a pour but de compléter la formation professionnelle. Il est donné pour trois ans maximum, en une fois ou répartis au long de la carrière. Les douze premiers mois sont rémunérés à 85 % du traitement. Il faut avoir accompli au moins trois années de services effectifs.

La demande doit être formulée cent vingt jours au moins avant la date de début de la formation. Elle doit indiquer la durée et la nature de la formation et être attestée comme entrant dans le cadre défini par l'arrêté du 23 juillet 1981. De plus, il faut joindre un engagement de service.

Elle est à adresser par la voie hiérarchique selon un calendrier défini par l'I.A. chaque année.

Les modalités d'attribution et d'organisation sont départementales. Contacter les délégués du personnel du SNUipp.

LES CHANGEMENTS DE DÉPARTEMENTS

DES INSTITUTEURS ET PE POUR LA RENTRÉE 2003
(la procédure est identique à celle de l'an dernier)

Agenda prévisionnel (sous réserve de publication au B.O)

7 novembre 2003	ouverture du service télématique
25 novembre 2003	fermeture du service télématique
du 26 novembre au 2 décembre	envoi des confirmations de demande de changement de département
12 décembre 2003	date limite des retours de confirmation de demande de changement de département dans les IA
21 janvier 2004	date limite pour les demandes d'annulation et modification de candidature date limite des dernières saisies au titre du rapprochement de conjoints (ceci concerne uniquement les couples dont le conjoint est muté postérieurement à la fermeture du serveur le 27 novembre)
27 février 2004	date limite de dépôts des demandes tardives au titre du rapprochement de conjoints (ceci concerne uniquement les couples dont le conjoint est muté postérieurement au 21 janvier)
fin mars 2004	résultats

Questions / Réponses *retraite*

Le taux de liquidation au taux plein change-t-il ?

Actuellement de 75 % après avoir cotisé pendant 37,5 ans, Il reste fixé à 75 % mais il faudra avoir cotisé pendant 38 ans en 2004, 38,5 ans en 2005,... 40 ans en 2008, 41 ans en 2012, ...

Comment va évoluer la valeur de l'annuité (dans la nouvelle législation, le décompte se fait par trimestre) ?

Au fur et à mesure que la durée de cotisation s'allongera, la valeur de l'annuité, soit 4 trimestres, diminuera. Actuellement à 2 %, elle passera à 1,875 % en 2008, 1,829 % en 2013, 1,796 % en 2020.

Comment sont comptées les périodes travaillées à temps partiel ?

Les périodes effectuées à temps partiel sont comptées :

- à temps plein pour le calcul des services actifs (pour ouvrir le droit à partir à 55 ans pour ceux qui ont été au moins 15 ans instituteurs)
- à temps plein pour la détermination des 15 ans de service nécessaires pour avoir droit à pension
- à temps plein pour le calcul de la durée d'assurance (calcul d'une éventuelle décote)
- au prorata de la durée effective pour le calcul de la pension.

Quel est le salaire de référence pris en compte dans le nouveau calcul de la pension ?

Il ne change pas, est pris en compte l'indice correspondant à l'échelon effectivement détenus depuis au moins 6 mois.

Qu'est ce que la décote ? Quand sera-t-elle mise en place ?

La décote est assimilable à un " malus " infligé à ceux qui partent à la retraite avant d'avoir la durée d'assurance nécessaire (trimestres validés dans le public et le privé) pour avoir une pension à taux plein et qui n'ont pas atteint la limite d'âge. Sa mise en place est progressive à compter du 1er janvier 2006. (cf tableau ci-dessous)

A quel âge s'annule la décote ?

En 2020, la décote s'annule quand la limite d'âge est atteinte, 60 ans pour les instituteurs (ou PE ayant été au moins 15 ans instituteurs), 65 ans pour les professeurs des écoles.

D'ici 2020 l'application est progressive, la décote s'annule à un âge pivot.

En 2006, à 56 ans pour les instituteurs, à 61 ans pour les P.E.,

en 2007, respectivement à 56,5 ans et 61,5 ans,

en 2008, respectivement à 57 ans et 62 ans,

en 2009, respectivement à 57,25 ans et 62,25 ans,

en 2010, respectivement à 57,5 ans et 62,5 ans,

en 2011, respectivement à 57,75 ans et 62,75 ans,

en 2012, respectivement à 58 ans et 63 ans,

en 2013, respectivement à 58,25 ans et 63,25 ans,

en 2014, respectivement à 58,5 ans et 63,5 ans,

en 2015, respectivement à 58,75 ans et 63,75 ans,

en 2016, respectivement à 59 ans et 64 ans,

en 2017, respectivement à 59,25 ans et 64,25 ans,

en 2018, respectivement à 59,5 ans et 64,5 ans,

en 2019, respectivement à 59,75 ans et 64,75 ans.

En ligne

Les sites de la rentrée

A suivre, quelques sites qui peuvent donner des idées pour l'année à venir.

Le café pédagogique, l'incontournable

Le café pédagogique est devenu un site incontournable, de plus en plus fréquenté par les enseignants. Le succès est mérité tant il est riche d'informations et de ressources. Pour cette rentrée, le café pédagogique édite un dossier spécial rentrée 2003 dans lequel sont indiqués dix « sites incontournables » pour chaque discipline. Une bonne idée pour établir sa liste de « favoris ».

<http://www.cafepedagogique.net/dossiers/rentree2003/>

Soutenez le café

Le café est victime de son succès, trahi par son serveur. Cette heureuse victime, avec 75 000 abonnés et 200 000 visiteurs mensuels, a besoin de soutien pour continuer à nous proposer l'indispensable expresso du matin.

<http://www.cafepedagogique.net/divers/nousaider.php3>

« Bien(!)lire », la nouveauté de la rentrée

Ce site créé à cette rentrée 2003, est édité par le Scéren-CNDP. Il regroupe des outils, des fiches pratiques, des documents théoriques, des adresses utiles autour du problème de la lecture.

<http://www.bienlire.education.fr/>

« Jardinons à l'école », le bucolique

Si vous vous lancez dans un projet de jardinage cette année, voilà un site indispensable ! De navigation très simple, ce site propose des rubriques telles :

« Un large choix de plantes à cultiver », « Comment cultiver la cour », « Plein d'idées pour fleurir l'école sans terrain », « Tout pousse en jardinière ! », « Créez un jardin de poche » qui donnent des tas de conseils pratiques pour les apprentis - enseignants jardiniers.

<http://www.jardinons-alecole.org>

Littérature jeunesse

Vas-y ma poule !

Dans la littérature de jeunesse voici que la poule est en passe de supplanter le coq gaulois et de devenir le symbole de l'audace du droit à la différence de la liberté... Qui oserait parler de poules mouillées » devant ces héroïnes emplumées et belles ?

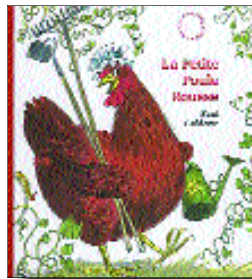
La petite poule qui voulait voir la mer (Série : Les p'tites poules), C. Boisjoli, ill. C. Henrich - Poket-Kid 2000/2003 (4,7 euros) 7/9ans



« Pondre, toujours pondre ! Il n'y a pas que ça dans la vie ! Moi, je veux voir la mer ! » proclame Carméla la poulette blanche. Ce n'est pas du tout du goût de son père !

Cependant, elle y arrive, à la mer ! Elle manque s'y noyer aussi, mais croise la route de... Christophe Colomb, bien décidé à l'embrocher... Sauf que notre poule passe un contrat avec lui, « La vie sauve contre un œuf tous les matins ! » (Ce sera « L'œuf de Colomb », vous connaissez !) A la première escale, elle fait la connaissance de Pitikok, un merveilleux coquelet rouge dont le derrière est à nu, car il fournit leur parure aux indiens... Bref, amour, toujours... Va-t-elle rester en Amérique ? Que non, c'est l'époux qui la suivra dans son poulailler ! Ils auront un fils qui rêvera, lui, d'aller dans les étoiles... Mais c'est une autre histoire, à savourer dans les titres suivants « Un poulailler dans les étoiles », « Le jour où mon frère viendra », « Nom d'une poule, on a volé le soleil ! ». Le petit frère sera en fait une petite sœur digne de sa mère, et on rencontrera au gré des aventures, Galilée, Le Petit Poucet et les Frères Montgolfier... Ce qui fait le charme de

ces petits poches, c'est la joyeuse connivence entre l'auteur et l'illustrateur. Le texte est plein d'humour, de jeux de mots, de clins d'œil, le dessin fourmille de mille détails cocasses et les couleurs sont superbes.

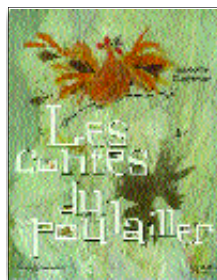


Autres titres

La petite poule rousse (A), P. Galdone - Circonflexe (Aux couleurs du monde) 2002 (13 euros) 3/4 ans

La petite poule rousse a trouvé trois grains de blé. Qui va l'aider à les planter, les arroser, les récolter pour les moudre en farine ? « Pas moi, pas moi ! » disent ses paresseux amis. Et qui mangera le bon gâteau ? « Eh bien, ce sera moi, dit la poule, et pas vous ! ». Elles ont de la défense, les poules !

Contes du poulailler (A), M. Daufresne - Syros/Amnesty international 2000 (7,5 euros) dès 6 ans



Reprise en un seul album de trois récits de M. Daufresne illustrés de ses délicates aquarelles. « Irma bec en l'air », « Poulailler blanc »,

« Plume de carotte » content les aventures d'une petite poule rousse non conforme et de ses amis ... trois contes poétiques et drôles qui disent le refus de l'exclusion, le droit à la différence de plumage, de caractère ou de culture...

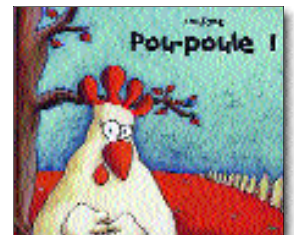


Pou-poule ! Loufane - Kaléidoscope 2002 (11 euros & 5,5 euros) Dès 5 ans

Lola la poule est amoureuse. Mais son amoureux habite au delà du poulailler. Le renard rôde. Tant pis, courageusement elle quitte la basse-cour... On craint le pire !... Et la chute est d'autant plus drôle et tendre qu'elle est inattendue !

L'abominable histoire de la poule, C. Oster; ill. A. Mets - Ecole des Loisirs (Mouche) 1999 (6,10 euros) 8/10 ans

C'est une poule qui réfléchit beaucoup. Elle discute avec les autres bêtes de la ferme pour savoir qui, de l'œuf ou de la poule, est apparu le premier. Mais curieusement, ses interlocuteurs disparaissent l'un après l'autre... Histoire abominable ou abominable poule ?



La poule qui voulait pondre des œufs en or, H. Johansen, K. Bhend - La Joie de lire 1999. Dès 10 ans

Il était une fois 3333 poules qui vivaient dans un hangar surpeuplé et puant. Parmi elles, une petite poule disait aux autres incrédules : « Quand je serai grande, je pondrai des œufs en or. Mais avant je vais apprendre à chanter, à voler, et à nager ». Avec une telle volonté, elle conquiert bien sûr sa liberté et celle des autres. Quant aux œufs en or, était-ce l'essentiel ? Magnifique récit et extraordinaires illustrations pleines de folie en noir et blanc.

Marie-Claire Plume

Leur avis

Marie Duru-Bellat, chercheuse en sciences de l'éducation

« Il n'y a pas au plan biologique de preuve de l'existence de capacités, d'aptitudes spécifiquement féminines ou masculines. Or l'idée que garçons et filles (par nature) ne possèdent pas les mêmes aptitudes, les mêmes intérêts est encore souvent admise pour expliquer la division sexuée de l'orientation et du travail ».

André Raudi, auteur de « Le premier sexe - Mutations et crises de l'identité masculine »

« La très forte féminisation du corps enseignant dans cette école qu'on appelle d'ailleurs « maternelle », ne retarde-t-elle pas la sortie du cocon familial ?... Alors que la présence de professeurs des écoles, hommes, pourrait contribuer à donner au petit garçon un référent qui l'aiderait à construire son comportement masculin ».

Elisabeth Badinter, philosophe

« Qu'il y ait des problèmes de violences, c'est certain. Mais la violence est avant tout un problème social. Elle est importée à l'école. C'est une violence du dehors qui pénètre à l'intérieur des établissements. On ne peut pas soigner cette violence par la séparation des sexes ».

Michel Fize, sociologue, auteur de « les pièges de la mixité scolaire »

« La mixité à l'école n'a jamais été pensée. Elle est, comme pour le calendrier scolaire, héritée de l'histoire mais en aucune manière une réponse réfléchie pour que les élèves soient mieux à l'école ».

Quand la mixité scolaire fait débat

La question de la mixité suscite des débats en cette rentrée scolaire comment et pourquoi une telle remise en cause ?

« **L**a mixité scolaire ne sera pas remise en cause » a affirmé Luc Ferry le 8 septembre dernier, lors du débat organisé à La Sorbonne et retransmis par France 2. Il contredit ainsi les propos tenus, en mars dernier, par Xavier Darcos qui avait annoncé l'expérimentation de classes non mixtes dans deux académies. Son projet donnait suite à ceux qui réclament des établissements non mixtes.

Les partisans les plus radicaux de cette mesure, tel le sociologue Michel Fize, préconisent la création de filières et de classes où filles et garçons seraient séparés. D'autres, comme Elisabeth Badinter ou Ségolène Royal, formulent des propositions en faveur de la séparation des sexes en EPS, en éducation sexuelle ou à la cantine.

Alors que la mixité est autorisée en France depuis 1957, et obligatoire seulement depuis 1975, qu'est-ce qui aujourd'hui pourrait conduire à sa remise en cause ?

D'une part, de nombreuses études et évaluations tendent à prouver que la mixité ne serait pas un facteur d'égalité entre filles et garçons (voir notamment les travaux de Claude Zaidman, Nicole Mosconi, Marie Duru-Bellat...). Par exemple, elle pèserait sur la réussite scolaire des garçons : dans la tranche d'âge concernée, en 2000, 63,3% d'entre eux ont réussi le BAC, quand chez les filles le taux de réussite était de 76%. Les évaluations CE2 et 6e avaient débouché sur des résultats plus mitigés selon les matières (Français ou Math), avec toutefois une réussite plus grande chez les filles. Le corps enseignant est lui aussi



La scolarisation et le respect de l'autre, enjeux essentiels de la mixité.

interrogé. La profession serait trop féminisée. Les profs s'occuperaient davantage des garçons que des filles, même si ce comportement est rarement délibéré, est lui aussi mis en question : reproduction en classe de comportements sociaux sexistes, échanges profs-élèves privilégiant les garçons.

Cependant, aucune étude ne montre que l'attitude des enseignants ou les résultats des élèves seraient améliorés dans le cas de classes non mixtes. D'autre part, l'échec scolaire serait chez les garçons à l'origine de comportements qualifiés de « virilistes » par le sociologue Hugues Lagrange : contestation de l'autorité des enseignants, chahut et, dans les cas les plus exacerbés, agressions sexuelles au collège ou dans la cité.

Alors, faut-il renoncer à la mixité ? Si la réponse n'est pas simple, « il est nécessaire d'apporter un éclairage sur des idées qui se présentent comme des solutions à des difficultés à faire vivre la mixité, à assurer la réussite de tous et toutes, et à promouvoir les valeurs d'égalité dans l'institution scolaire » dit le SNUipp⁽¹⁾. Comme le montrent les études, la mixité n'a pas entraîné l'égalité entre filles et garçons et il y a des violences. Au-delà des effets à courts termes pouvant exister sur les résultats scolaires ou une baisse de la violence avec une non mixité, il ne faut pas perdre de vue un objectif essentiel de l'école : « la socialisation qui signifie un apprentissage de la vie en commun, de l'égalité et du respect de l'autre ».

Christelle Mauss

⁽¹⁾ Voir la brochure « Tous les garçons et les filles » éditée par le SNUipp.

Cinéma

Raja et Otar

Deux films passionnants pour cette rentrée. D'abord

« Raja » : Jacques Doillon, depuis trente ans, filme le langage dans le rapport amoureux. Il fait varier ce thème qui occupa Guïtry comme Woody Allen aujourd'hui, mais avec une gravité qui le rapproche beaucoup plus de la tradition littéraire française. Comme Marivaux, Doillon examine les jeux de l'amour, mais comme Musset, il nous apprend que les mots sont des armes incertaines et rebelles pour les amoureux. Dans Raja, il pousse au paroxysme la difficulté en confrontant un Parisien désabusé et une adolescente marocaine coincée par la misère morale et matérielle. Leur rapport, pourri par l'argent, la différence de culture, les barrières linguistiques peut-il devenir une histoire d'amour ? Cet enjeu douteux donne un film captivant et d'une rare élégance.

Autre témoignage sur les contradictions



contemporaines, le premier film de fiction de la documentariste Julie Bertuccelli s'intitule. « Depuis qu'Otar est parti ». Trois générations de femmes géorgiennes coincées dans la Tbilissi brinquebalante de l'après-communisme fantasment sur leur fils, frère et oncle parti pour Paris la mythique. Deux actrices géorgiennes entourent l'extraordinaire Esther Gorintin, qui a dé-

buté au cinéma à 85 ans dans « Voyages » d'Emmanuel Finkiel et joue à 90 ans un rôle merveilleux de fantaisie, de charme et d'intelligence. Surprenant, inattendu et finalement bouleversant ce film est à la fois une méditation sur l'Europe d'aujourd'hui et la fragilité et la puissance des sentiments amoureux dans une famille.

René Marx

Musique

Poésie persane

Parissa, chanteuse iranienne, nous offre un magnifique pèlerinage au cœur de la musique classique persane. Douceur des sonorités du târ (luth à long manche à trois doubles cordes), du kamantche (vièle en acier); énergie des rythmes des percussions et poésie des textes. Goethe déjà admirait l'art poétique persan. Mysticisme et amour profane se mélangent subtilement : « Pas pour un seul souffle, tu n'arraches Ta tente de mon cœur. La mandragore de notre union repousse toujours fraîche avec le temps,

Même si Tu déracinai l'arbre de notre amitié...

» Une voix au service de vers admirables. Il y a de quoi écouter et rêver.

Parissa et ensemble Dastan : « Shoorideh » (Network)

Laure Gandebeuf



Festival de géographie de Saint-Dié

Le 14e Festival de géographie de Saint-Dié-des-Vosges, aura pour président Michel Camdessus. Thème de l'édition 2003 : " Eau et géographie " avec, comme invité d'honneur, l'Allemagne. Au programme, débats, conférences, expositions, cinéma, ...

Notez qu'on peut lire les actes 2001 et 2002 sur le site de la ville www.ville-saintdie.fr/

A St Dié, du 2 au 5 octobre

Contact : fig@ville-saintdie.fr

« Enseigner : de nouvelles compétences ? »

Question posée par le colloque de l'Anae (association nationale des acteurs de l'école) le 15 octobre à Artigues (33). Tables rondes et ateliers permettront d'analyser les évolutions et difficultés du métier et de repérer de nouvelles ressources et de nouveaux outils. Contact : 06 81 48 99 91 ou anae@free.fr / En savoir plus : www.actors-ecoles.org/

Fête de la Science

La douzième édition de la Fête de la Science se met aux couleurs de l'Europe. De très nombreuses manifestations sont prévues dans chaque région (villages de sciences, cafés des sciences, jeux, conférences, ateliers). Comme chaque année, des chercheurs iront à la rencontre des élèves dans les écoles, collèges et lycées ou les accueilleront dans leur laboratoire.

Du 13 au 19 octobre

Pour en savoir plus : www.recherche.gouv.fr/

« Le langage oral de l'enfant scolarisé : acquisition, enseignement, médiation »

Colloque international organisé par le laboratoire de linguistique et didactique des langues étrangères et maternelles, IUFM de Grenoble/Université Stendhal Grenoble 3

A l'IUFM de Grenoble, les 23-24-25 octobre 2003

Contact : oral2003@grenoble.iufm.fr

« Il y a danger à figer les différences en les identifiant »

Françoise Lorcerie, chargée de recherche au CNRS en sciences politiques, auteur de « L'école et le défi ethnique » (INRP-ESF) fait le point sur les questions posées par l'ethnisation à l'école

Ethnicisation des rapports sociaux, montée du communautarisme; l'école est-elle aussi confrontée à ce phénomène ?

Ethnicité et ethnisation sont des concepts qui désignent le fait de placer des frontières entre populations. Cela produit des effets sociaux de toutes sortes. Cette grande partition « eux/nous », « Français/immigrés » très forte dans la société française aujourd'hui, parasite beaucoup l'école. Cela a été surtout observé au niveau du collège où l'on voit comment l'ethnisation un peu « sauvage » des interactions conduit à des formes de discrimination : filières entre classes, tendances très fortes à punir davantage certaines classes, certains groupes, certains élèves plus que d'autres. Au niveau de l'école primaire les difficultés se situent plus du côté des élèves et de certains repères qu'il s'agit de leur donner. On s'aperçoit qu'ils mélangent la religion, l'origine nationale... ils manquent de repères pour appréhender la complexité du social.

L'école peut-elle concilier l'accueil des différences culturelles et culture commune pour tous ?

La culture commune est indispensable au vivre ensemble dans une démocratie. Que doit être cette culture commune pour pouvoir ancrer le vouloir vivre ensemble? Il y a débat entre ceux qui disent qu'il faut avoir les mêmes façons de vivre, la même langue, participer au même sentiment d'une histoire et les autres qui pensent que l'on peut très bien envisager un destin commun avec peu de choses communes. Sans la fétichiser, il faut penser la culture commune comme le produit des interactions extrêmement diversifiées que les gens ont les uns avec les autres.

Quant à la notion d'accueil des différences elle renvoie à l'idée que nous sommes les uns et les autres différents, avec des histoires différentes. Il y a danger à figer les différences en les identifiant. On confond parfois les différences culturelles avec les affichages



Françoise Lorcerie,

l'école doit accueillir à la fois les différences culturelles des primo-arrivants et assumer les affichages de différences qui ont lieu dans un environnement discriminatoire.

identitaires qui se situent dans des processus sociaux liés à l'ethnisation. Il ne faut pas tout attendre de l'école mais elle peut beaucoup et on peut imaginer reformuler le mandat de l'école pour qu'elle puisse accueillir à la fois les différences culturelles des primo-arrivants et assumer les affichages de différences qui ont lieu dans un environnement discriminatoire.

Vous évoquez l'exclusion de « l'éducation interculturelle » des instructions officielles, à quoi cela fait-il référence ?

L'éducation interculturelle a contre elle d'avoir été mise en avant à l'époque (années 70) de la première phase d'adaptation du système scolaire français à la pluralité ethnique. Elle était supposée favoriser l'adaptation des élèves à l'école et leur permettre de

garder le rapport à la culture et à la langue d'origine. Durant cette phase s'est développé le discours sur la préservation des cultures d'origine. En 84, avec la venue de J.P. Chevènement au ministère de l'E.N, le thème de l'interculturalité est devenu tabou. L'idée très fortement affirmée était que ces enfants étaient des élèves français comme les autres. Avec la relance de la politique des ZEP (90), les priorités sont formulées en termes sociaux, mais les aspects ethniques perçus très fortement sur le terrain sont déniés. C'est dans ce contexte que l'on a connu ces formes " sauvages " d'ethnisation qui ont donné lieu dans les années 90 à la mise en évidence des discriminations dans le domaine scolaire. La troisième phase que nous vivons actuellement reconnaît l'existence des discriminations dans notre pays et par conséquent dans l'espace scolaire aussi. La pluralité ethnique est là, elle questionne le mandat civique de l'école.

Qu'est-ce qui peut aider les enseignants face aux phénomènes de communautarisme et de discriminations ?

Les enseignants sont à la fois victimes et acteurs d'une certaine façon des processus de communautarisme et de discrimination à l'œuvre au sein de l'école. L'apport des sciences sociales sur ces questions devrait être entendu dans une perspective de lever le tabou et de donner aux professionnels de l'école en tout premier lieu les moyens de comprendre ce qui se passe, les moyens d'en parler. Ce que je déplore c'est le silence de l'appareil, le silence de la hiérarchie et des autorités qui sont au courant des problèmes. Ils savent que des orientations claires sont nécessaires pour aider les personnels face à certaines décisions relatives aux conduites déviantes des élèves mais pas seulement. C'est finalement la politique d'un établissement ou d'une école qui est concernée dans sa globalité.

**Propos recueillis par
Gilles Sarrotte**

Affichages

Locations

74 Arache les Carroz grand massif T2 tt confort 45m2 6 pers toutes saisons (été hiver) T. 03.83.55.32.81

Paris chbre étud ensoleil dche wc ind poss cuis 219 euro43 mens 251euro24 caut libre apr 15.09 T. 01.42.09.93.10 ap 20h

Venise 10 min St Marc coll loue appts 2/6 pers 450/880 euro/sem tt confit T. 04.73.33.55.95 / 06.84.15.96.40

Toscane maison T. 02.48.77.01.71

Paris apt 2/4pers T. 02.48.77.01.71

Paris F2 meublé 4pers T. 06.20.81.23.37

Prague appts centre T. 01.60.72.62.48 internet <http://dbordier.nerim.net>

75 Batignolles F2 meublé T. 01.47.85.79.85

Coll à coll chalet bois ds vill station 1600m situ except 15p env 4piè

couch 2 sdb 1500euro / sem + eau + élec T. 06.62.32.03.16

correspondance

17 élèves CM1 habitant l'Ariège ch une classe CM1 en France et DOM TOM pour correspondre sur papier ou par courriel. Réponse à CM1 Ecole des Jacobins 09200 St Girons ou m.rougean@ac-toulouse.fr

Classe rurale CM1-CM2 (10+17) ch corr avec voyage éch. Ecrire à Ecole publique 47340 Laroque-Timbaud

26 CE1 (Jumièges 76) ch corres sim 76 ou 27 Mme Rouquette T. 02.35.37.24.29 / 02.35.37.33.64

CM2 (25 él) Hautes-Pyrénées ch classe pour corresp P. Ravon Ecole Pierre Guillard 65500 Vic-en-Bigorre T. 05.59.68.28.56

CP 22 él Menton AM ch CP région Loire pr corresp scol étude châteaux T. 04.93.35.90.41

divers

Classe patrimoine 03-04. Réaliser

des vitraux et découvrir la cathédrale de Chartres T. 02.37.88.14.18

Soutien scolaire + franç lat grec par prof lycée expér résultats T. 01.42.89.18.14

échanges

66 éch F2 mer 2 sem été 04 ctre F2 ski Alpes sem n°9 fév 04 T. 03.81.94.53.02

séjours

Sénégal village traditionnel à 200m plage. Excursions possibles à Gorée, Lac Rose, Dakar T.00.22.19.57.01.04 www.sind-art.com

La Gestion Libre L'autre formule pour les classes transplantées (économies – souplesse – liberté) En Haute Auvergne dans un milieu riche et authentique Le domaine des Cèdres Bleus – 68 places – tout confort – Tous agréments vous attend à partir de 185 euro / jour Contact : OLC 01.42.03.78.79

(fenêtres sur cours)

Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC 128 Bd Blanqui - 75013 Paris - Tél : 01.44.08.69.30 - e-mail fsc@snuipp.fr

- Directeur de la publication : Alain Boussard
- Rédaction : Caroline Bagur, Lydie Buguet, Tiphaine de Champchesnel, Nicole Geneix, Bernadette Groison, Delphine Henry, Philippe Hermant, Eliane Lancette, Céline Lallemand, Pierre Magnetto, Jacques Mucchielli, Gilles Sarotte, Laurent Zappi
- Impression SIEP - Bois Le Roi • Régie publicité : MISTRAL MEDIA, 72-74 av Dr Arnold Netter 75012 Paris Tél : 01.40.02.99.00
- Prix du numéro : 1 euro - Abonnement 23 euros
- ISSN 1241 - 0497 • CPPAP 3695 D 73 S
- Adhérent du Syndicat de la Presse Sociale